L'Institut Vanier de la famille
VANIER
The Vanier Institute of the Family

LA FAMILLE COMPTE

2024

L'Institut Vanier de la famille
VANIER
The Vanier Institute of the Family

LA STRUCTURE DES FAMILLES

Table des matières

La structure des familles : la configuration des familles et de la vie familiale 2

1. Les couples ont moins tendance à se marier 3
Nombre de mariages pour 1 000 habitants (taux brut de nuptialité), Canada, 1991–2020 . . .4
Pourcentage de couples mariés au sein de la population âgée de 15 à 49 ans et de 50 ans et plus, Canada, 1991 et 2021 4

2. Les couples se marient à un âge plus avancé 5
Âge moyen au mariage selon l'état matrimonial légal avant le mariage, Canada, 1994-2020 6
Taux de nuptialité pour 1 000 personnes non mariées, selon le groupe d'âge, Canada, 1994-2020 6

3. Le divorce est en chute depuis le début des années 1990 7
Nombre de divorces, Canada, 1970-2020 8
Nombre de personnes qui ont divorcé pour 1 000 personnes mariées (taux de divorce raffiné), selon le groupe d'âge, Canada, 1991-2020 8

4. C'est au Québec et au Nunavut que les unions libres sont les plus répandues 9
Pourcentage des couples vivant en union libre, au Québec et hors Québec, 1991-2021 10

5. Les couples vivant séparés sont de plus en plus nombreux 11
Proportion de la population vivant seule qui entretient une relation de couple vivant chacun chez soi, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 2017 12

6. Les familles polyamoureuses ont apporté des changements au droit de la famille 13

7. Les jeunes adultes sont plus susceptibles de vivre avec leurs parents qu'auparavant . . .15
Pourcentage de la population âgée de 20 à 29 ans vivant avec au moins un parent, selon le groupe d'âge, Canada, 1991 et 2021 16

8. Les ménages multigénérationnels sont parmi ceux qui affichent la croissance la plus rapide 17
Pourcentage de la population vivant au sein d'un ménage multigénérationnel, Canada, 2021 18

9. Le chemin vers la recomposition familiale a changé **19**
Modes de cohabitation des enfants de moins de 15 ans vivant dans une famille recomposée, Canada, 2021 20
Distribution des enfants de moins de 15 ans vivant dans une famille recomposée, selon le groupe d'âge, Canada, 2021 20

10. Les taux de fécondité au Canada chutent (une fois de plus) à un creux record **21**
Nombre moyen d'enfants par femme (indice synthétique de fécondité), Canada, 1972-2022 22

11. De plus en plus de familles monoparentales sont dirigées par des pères **23**
Familles monoparentales dirigées par des mères et des pères, Canada, 1991 et 2021 24
Pourcentage de l'ensemble des familles de recensement qui étaient monoparentales, Canada, 1961-2021 24

12. Des milliers d'enfants sont adoptés chaque année, mais ils sont encore nombreux à attendre un foyer **25**
Nombre d'adoptions ayant donné lieu à des prestations du RQAP, selon le type d'adoption, Québec, 2006-2020 26

13. La moitié des enfants placés en famille d'accueil sont autochtones **27**
Proportion d'enfants de moins de 15 ans placés en famille d'accueil, Canada, provinces et territoires, 2021 28

14. La proportion de personnes âgées veuves a chuté **29**
Pourcentage des personnes âgées veuves, selon le genre et le groupe d'âge, Canada, 2021 30
Pourcentage de la population de 65 ans et plus veuve, selon le genre, Canada, 1991 et 2021 30

Références **31**

Notes et remerciements **35**

À propos de *La famille compte 2024* et comment citer ce document **35**

La structure des familles : la configuration des familles et de la vie familiale

La structure des familles est l'une des composantes du Cadre sur la diversité et le bien-être des familles. Elle représente l'ensemble des relations qui constituent une famille ou un ménage familial. Elle met en relief les liens qui unissent les membres de la famille, qu'il s'agisse de liens de parenté ou d'autres liens reconnus par la législation ou les conventions sociales.

L'étude de la structure des familles met en lumière la façon dont les lois et les politiques relatives à la formation et à la dissolution des familles reflètent les croyances sociétales envers la légitimité des membres qui la composent. En outre, les limites des droits et des obligations entre les membres d'une famille sont liés à sa structure.

La structure des familles comporte plusieurs dimensions, notamment le fait que la famille compte ou non des enfants, qu'elle soit dirigée par un ou deux parents, et que le couple, le cas échéant, soit marié ou qu'il vive en union libre. Divers types de ménages et modes de cohabitation, comme les ménages multigénérationnels, les familles recomposées et les ménages « sans génération intermédiaire » (à savoir les ménages formés de grands-parents et de petits-enfants en l'absence de parents) définissent également la structure des familles.

L'analyse des familles sous l'angle de la structure familiale permet d'observer leur croissance, que ce soit par la naissance d'un enfant ou par l'entremise de services d'adoption ou de mères porteuses. Elle aide à mieux comprendre l'évolution des structures et des relations familiales tout au long de la vie, que ce soit à travers le mariage, le divorce, la formation d'une famille recomposée ou le décès de membres de la famille. Elle favorise en outre l'étude des relations moins conventionnelles, comme les couples « vivant chacun chez soi » et les relations polyamoureuses comptant plus de deux personnes.

Les structures familiales se sont considérablement diversifiées au cours des cinquante dernières années, en raison des changements socioéconomiques, culturels et contextuels. Certains de ces changements ont contribué à repousser les transitions familiales – comme le fait de quitter le domicile parental, de se marier et d'avoir des enfants – à un âge plus avancé. Les chapitres de cette section proposent des portraits actualisés des diverses structures familiales, en plus d'examiner comment les tendances contextuelles ont façonné les familles et la vie de famille au Canada.

1 Les couples ont moins tendance à se marier

Au Canada, l'intérêt pour le mariage a diminué au fil des générations. Parmi les personnes de 15 ans et plus, plus de 4 sur 10 étaient mariées (44,3 %) en 2021[1], contre 54,1 % en 1991[2]. Cette diminution du nombre de personnes mariées de génération en génération peut également être observée dans la proportion relative de personnes de moins et de plus de 50 ans parmi les couples mariés. En 2021, 67,9 % des personnes de 15 à 49 ans vivant en couple étaient mariées, comparativement à 86,2 % des plus de 50 ans qui étaient en couple[1].

Le taux brut de nuptialité reflète également ce déclin. Celui-ci correspond au rapport entre le nombre total de mariages enregistrés au cours d'une année donnée et la population totale cette même année. Ce taux est passé de 6,1 mariages pour 1 000 personnes en 1991 à 3,9 en 2019[3]. En 2020, le taux a dégringolé à un niveau sans précédent de 2,6 pour 1 000. Cette année-là, 98 355 mariages ont été enregistrés au Canada, soit le nombre annuel le plus bas observé depuis 1938, année où la population était beaucoup moins nombreuse qu'aujourd'hui[4]. Cette récente chute est principalement due aux obstacles et aux restrictions adoptées par les autorités de santé publique en lien avec la pandémie de COVID-19.

Malgré la baisse des taux de nuptialité, les couples continuent à s'engager dans des unions conjugales comme ils le faisaient auparavant. En 2021, 56,9 % de la population de 15 ans et plus était en couple, contre 57,9 % en 1921[5]. Toutefois, un nombre croissant de couples vivent désormais en union libre plutôt que mariés. C'est particulièrement le cas au Québec et au Nunavut, où seulement 57,3 % et 48,2 % des couples, respectivement, étaient mariés en 2021 (contre 77,3 % dans l'ensemble du Canada)[6].

Le mariage est moins fréquent chez les couples de même genre que chez les couples de genre différent, notamment parce que le mariage entre deux personnes de même sexe n'est légal au Canada que depuis 2005[a]. En 2021, 37,3 % des couples de même genre étaient mariés, contre 77,8 % des couples de genre différent[5].

La diminution de la proportion de couples qui se marient ne saurait s'expliquer par un seul facteur. L'attrait grandissant des jeunes adultes envers l'union libre plutôt que le mariage, le vieillissement de la population, l'érosion de l'influence religieuse dans la société et l'augmentation de l'âge moyen au moment du mariage sont autant de facteurs qui ont contribué à cette tendance.

Pourquoi s'en préoccuper?

Le statut marital des couples au Canada a connu une évolution majeure au fil des générations, ceux-ci délaissant de plus en plus le mariage au profit de l'union libre. Ce type d'union demeure néanmoins le plus courant. Il importe de comprendre les tendances en matière de mariage, car de telles unions façonnent le contexte dans lequel les familles évoluent.

Une diminution de la proportion des couples mariés ne signifie pas qu'un plus grand nombre de personnes se retrouvent célibataires ou seules, mais plutôt que la nature des relations a continué d'évoluer parallèlement aux changements socioéconomiques, culturels et juridiques. Si le mariage était autrefois la norme, il représentait aux yeux de nombreuses personnes le seul cadre légitime de formation et de maintien de la famille. Aujourd'hui, pour de nombreux couples, il ne s'agit plus d'une condition préalable pour vivre ensemble ou avoir des enfants. La proportion croissante d'unions libres ajoute à la diversité des parcours que peut emprunter la population pour former une famille.

Nombre de mariages pour 1 000 habitants (taux brut de nuptialité), Canada, 1991-2020

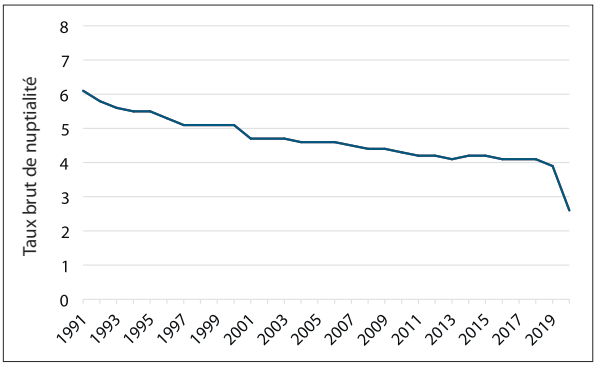

Source : Statistique Canada. (14 novembre 2022). Nombre de mariages et indicateurs de nuptialité[3].

Pourcentage de couples mariés au sein de la population âgée de 15 à 49 ans et de 50 ans et plus, Canada, 1991 et 2021

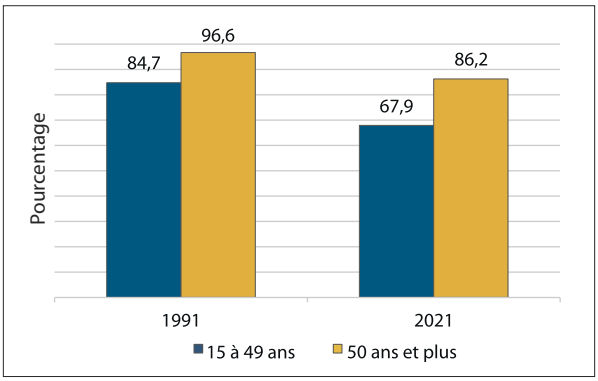

Sources : Statistique Canada. (1992). Population selon le groupe d'âge et le sexe, par état matrimonial – Canada, provinces et territoires, circonscriptions électorales fédérales et secteurs de dénombrement[7] .

Statistique Canada. (29 mars 2023). État matrimonial, groupe d'âge et genre : Canada, provinces et territoires et régions économiques[1].

[a] Avant 2005, le mariage entre deux personnes de même sexe (légal) était interdit, et ce, indépendamment de leur identité/expression de genre. Notre façon de concevoir le genre ayant évolué, Statistique Canada a aujourd'hui remplacé l'expression « même sexe » par « même genre » dans la terminologie relative aux couples et aux familles.

2 Les couples se marient à un âge plus avancé

Si par le passé, le mariage était considéré comme une étape préalable à la vie de famille, c'est actuellement toujours le cas pour de nombreuses personnes. Depuis les années 1970, les couples sont toutefois de moins en moins enclins à se marier et une proportion croissante d'entre eux choisissent de vivre en union libre. Les données montrent que les personnes qui choisissent aujourd'hui de « se passer la bague au doigt » – que ce soit ou non la première fois – le font généralement à un âge plus avancé.

En 2021, parmi les personnes de 15 ans et plus au Canada, près de 6 sur 10 (56,9 %) étaient en couple, à savoir mariées ou en union libre[1]. Plus des trois quarts (77 %) des couples vivant ensemble en 2021 étaient mariés, comparativement à 94 % en 1981[4]. En 2020, l'âge moyen des personnes mariées était de 34,8 ans, soit une hausse de 3,5 ans par rapport à 31,3 ans en 1994[8]. Au cours de cette période, l'âge moyen au premier mariage a également augmenté, passant de 27,8 à 31,2 ans.

Les taux de nuptialité par âge fournissent des renseignements supplémentaires sur le moment du mariage. Ceux-ci témoignent d'un déclin dans l'ensemble des tranches d'âge au cours des trois dernières décennies, particulièrement chez les moins de 30 ans. Le recul le plus considérable à jamais enregistré au pays a eu lieu en 2020, lorsque les mesures de santé publique visant à limiter la propagation de la COVID-19 ont entraîné la fermeture des lieux de rassemblement publics[4].

Divers facteurs sociaux, démographiques et culturels ont contribué au fait que les couples se marient à un âge plus avancé. Ces facteurs sont également à l'origine de l'évolution similaire de certaines transitions importantes qui surviennent désormais plus tard dans la vie, notamment le départ du domicile parental, l'arrivée d'un enfant et l'achat d'une maison. Il y a 30 ans, l'un des principaux facteurs était le nombre croissant de remariages survenant à un âge plus avancé. La libéralisation du divorce en 1968 a entraîné une augmentation du nombre de personnes contractant un deuxième ou troisième mariage après avoir divorcé de leur conjoint précédent[4] – ce qui a fait augmenter l'âge moyen au mariage. La popularité croissante des unions libres est aujourd'hui devenue l'un des principaux moteurs des mariages plus tardifs.

En outre, de plus en plus de jeunes poursuivent des études postsecondaires et ont tendance à lancer leur carrière avant d'envisager le mariage. En raison de certains facteurs économiques, comme les coûts élevés du logement et de l'enseignement postsecondaires, les jeunes couples peinent souvent à économiser suffisamment d'argent pour fonder un foyer et acquérir une stabilité financière avant de se marier. Bon nombre d'entre eux préfèrent d'abord favoriser leur développement personnel, apprendre à mieux se connaître, et trouver le bon ou la bonne partenaire avant de formaliser un engagement à long terme, tel que le mariage.

Pourquoi s'en préoccuper?

Comme le mariage était autrefois une étape préalable à la venue d'enfants, celui-ci survenait à un bien plus jeune âge. Aujourd'hui, les couples ont tendance à repousser le moment du mariage, ayant en tête avant tout de satisfaire d'autres aspirations. Et même lorsqu'ils envisagent le mariage, la plupart des jeunes préfèrent désormais « tester » une première cohabitation avec leur partenaire avant de s'engager formellement, ce qui a pour effet de repousser l'âge moyen du mariage. Or, comme le risque de divorce diminue lorsque les partenaires sont plus âgés, cette évolution pourrait se traduire par des mariages en moyenne plus durables[9].

Âge moyen au mariage selon l'état matrimonial légal avant le mariage, Canada, 1994-2020

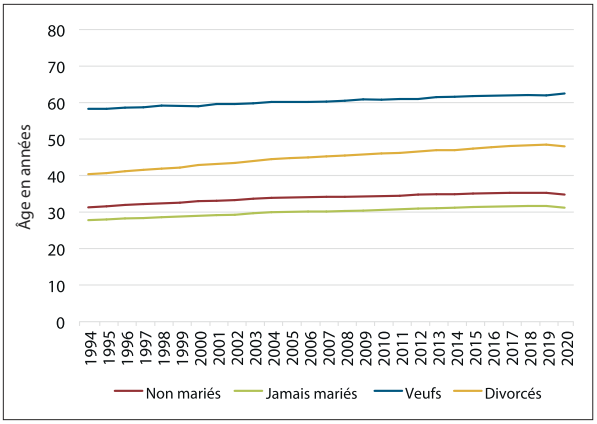

Source : Statistique Canada. (14 novembre 2022). Âge moyen et âge médian au mariage, selon l'état matrimonial légal[8].

Taux de nuptialité pour 1 000 personnes non mariées, selon le groupe d'âge, Canada, 1994-2020

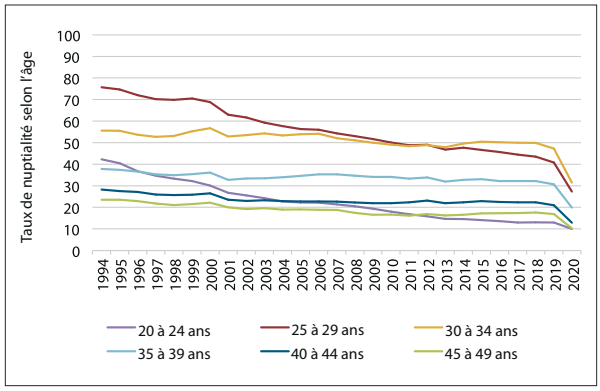

Source : Statistique Canada. (14 novembre 2022). Nombre de personnes qui se sont mariées une année donnée et taux de nuptialité pour 1 000 personnes non mariées, selon le groupe d'âge et l'état matrimonial légal[10].

3 Le divorce est en chute depuis le début des années 1990

Les taux de divortialité sont influencés par les tendances socioéconomiques, juridiques et culturelles. Au cours de la période allant de la fin des années 1960 à la fin des années 1980, le nombre de divorces a fortement augmenté au Canada. Cette évolution s'explique par divers facteurs, notamment la diminution des préjugés à l'égard du divorce et l'indépendance économique croissante des femmes. L'adoption de la *Loi sur le divorce* de 1968 ainsi que les modifications qui y ont été apportées en 1986, ayant facilité le processus de divorce, ont également joué un rôle important. Depuis le début des années 1990, les taux de divortialité ont toutefois reculé de façon importante.

Le nombre de divorces a diminué depuis le début des années 1990, passant de près de 79 000 en 1991 à 57 000 en 2019[11]. En 2020, près de 43 000 divorces ont été prononcés au Canada, soit le plus bas nombre enregistré depuis 1973. Ce recul est principalement attribuable au ralentissement des procédures judiciaires liées à l'obtention d'un divorce pendant la pandémie de COVID-19.

Le taux de divortialité (c'est-à-dire le nombre de personnes qui divorcent au cours d'une année donnée pour 1 000 personnes mariées) a également diminué au cours de cette période. Il est passé de 12,7 pour 1 000 personnes mariées en 1991 à 7,5 pour 1 000 personnes mariées en 2019, avant de chuter à un niveau record de 5,6 pour 1 000 personnes mariées en 2020, au cours des premiers mois de la pandémie[12].

Le vieillissement de la population mariée explique en grande partie une telle baisse au fil du temps. Les taux de divortialité ont tendance à être plus faibles chez les personnes plus âgées. En 2020, on comptait 5,2 divorces pour 1 000 personnes mariées chez les 50 à 64 ans, contre 8,5 pour 1 000 chez les 15 à 34 ans[11]. Bien que le taux de divortialité soit plus élevé dans les tranches d'âges plus jeunes, celui-ci a également diminué ces dernières années.

Les jeunes couples d'aujourd'hui ont tendance à suivre des trajectoires différentes de leurs prédécesseurs en ce qui concerne leur situation conjugale. Au cours des dernières décennies, une proportion croissante de jeunes a préféré l'union libre au mariage. Comme les divorces ne s'appliquent qu'aux couples mariés et non aux unions libres, une proportion décroissante de couples optant pour le mariage entraîne inévitablement une diminution du nombre de divorces au sein de la population[5].

Pourquoi s'en préoccuper?

Les statistiques sur le divorce ne reflètent qu'une partie des relations qui prennent fin. En 2021, plus d'un couple sur cinq (22,7 %) au Canada vivait en union libre[5], une proportion qui continue d'augmenter et qui s'avère beaucoup plus élevée dans certaines régions du pays, en particulier au Québec et au Nunavut. Or, lorsque les couples en union libre mettent fin à leur relation, cela ne figure nulle part dans les données sur le divorce.

Les statistiques sur les divorces demeurent malgré tout des indicateurs précieux, car la plupart des couples sont mariés et sont donc sujets à un divorce au cours de leur vie. Ces statistiques sont à ce jour parmi les seules données dont on dispose sur la fin des relations. Il est essentiel de comprendre ces tendances, car elles jettent un éclairage unique sur des sujets qui sont au cœur de la vie familiale, notamment la fécondité, les finances, le logement et la prestation de soins.

Nombre de divorces, Canada, 1970-2020

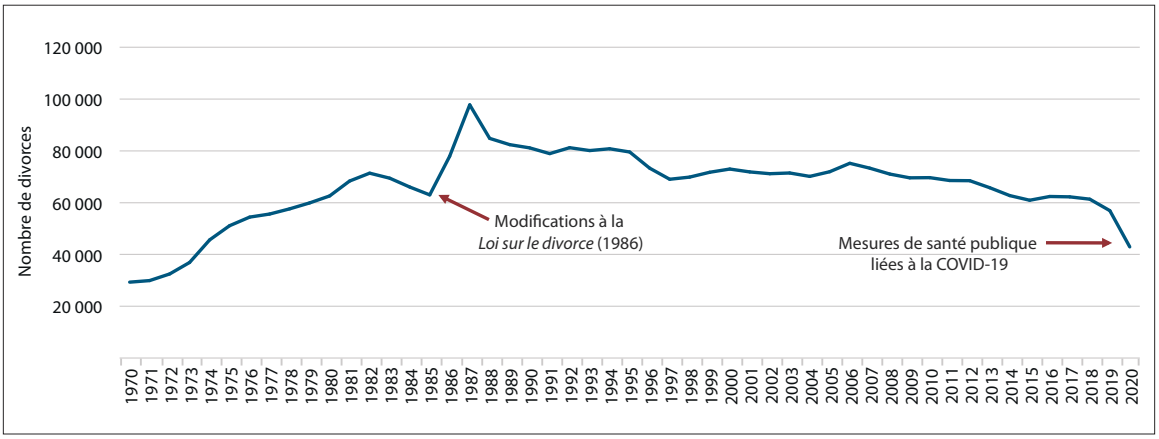

Source : Statistique Canada. (14 novembre 2022). Nombre de divorces et indicateurs de divortialité[12].

Nombre de personnes qui ont divorcé pour 1 000 personnes mariées (taux de divorce raffiné), selon le groupe d'âge, Canada, 1991-2020

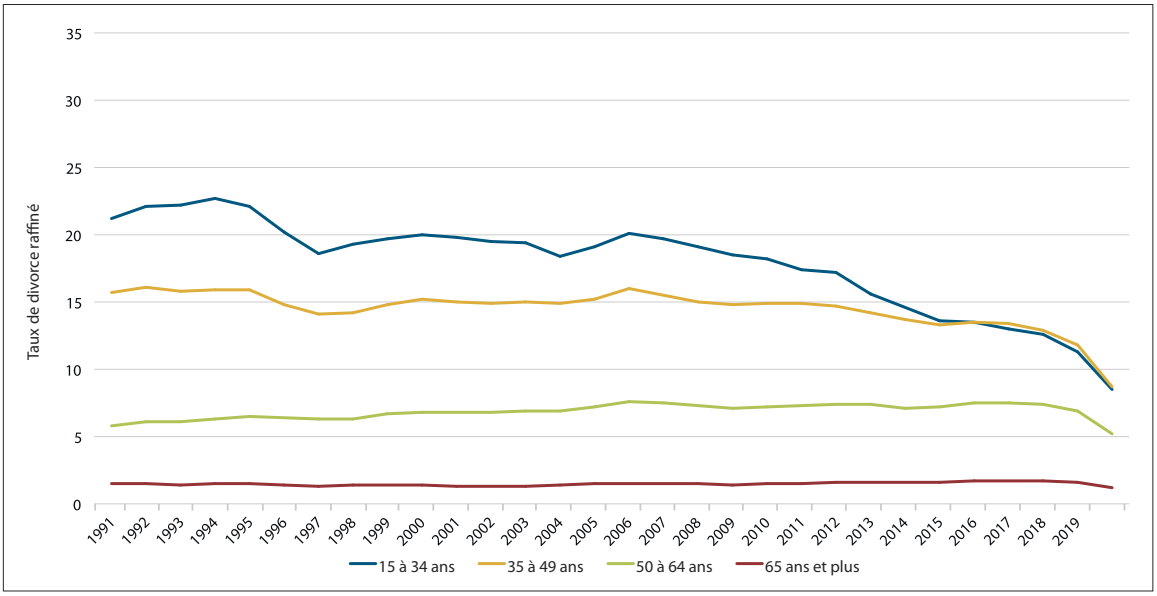

Source : Statistique Canada. (9 mars 2022). Regard sur cinquante ans de divorces au Canada, 1970 à 2020. *Le Quotidien*[11].

4 C'est au Québec et au Nunavut que les unions libres sont les plus répandues

Comparativement aux générations précédentes, beaucoup plus de couples choisissent aujourd'hui de cohabiter sans se marier. La tendance des jeunes générations à vivre en union libre avant de se marier – et parfois au lieu de se marier – peut sembler banale aujourd'hui, étant donné qu'une grande partie de cette évolution remonte à des dizaines d'années. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un changement majeur dans le profil des familles et dans l'image que l'on se fait de la vie familiale.

Il est question d'union libre lorsque des partenaires cohabitent pendant une certaine période (qui varie selon la province ou le territoire) sans pour autant avoir officialisé leur union par un mariage légal[13]. En 2021, le Canada comptait plus de 1,9 million de couples en union libre, soit près du quart (22,7 %) de l'ensemble des couples[14]. Cela représente plus du triple de la proportion enregistrée lors du premier Recensement de 1981 (6,3 %)[15]. Le Canada présente désormais le pourcentage le plus élevé de couples vivant en union libre parmi les pays du G7[5]. Plus d'une personne de 15 ans et plus sur cinq (22,1 %) vivait en union libre en 2021, soit près de quatre fois plus qu'en 1991 (6,7 %)[1, 2].

La forte proportion de couples en union libre au Canada est due à la prévalence encore plus élevée observée au Québec. En 2021, plus de 4 couples sur 10 (42,7 %) y vivaient en union libre, comparativement à seulement 16,9 % à l'extérieur du Québec[6]. En plus de présenter une proportion deux fois plus élevée de couples vivant en union libre, le Québec a également connu une augmentation beaucoup plus importante au fil du temps. La proportion la plus élevée se trouve toutefois au Nunavut, qui parmi les provinces et territoires, a été le premier au pays à compter une majorité (51,7 %) de couples vivant en union libre en 2021.

L'union libre est plus courante chez les jeunes adultes, ce qui reflète une tendance dans l'évolution des générations. En 2021, près du quart (23,5 %) des personnes de 25 à 29 ans vivaient en union libre[1], comparativement à 14,0 % en 1991[2]. Le nombre de personnes vivant en union libre diminue après le début de l'âge adulte dans la plupart des régions du Canada, excepté au Québec et au Nunavut, où l'on opte plus souvent pour l'union libre comme alternative au mariage[5].

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2017, on a demandé aux conjoints de fait ayant indiqué ne pas avoir l'intention d'épouser leur partenaire, les raisons pour lesquelles ils ne souhaitaient pas se marier. Les deux principales raisons invoquées par les personnes de 25 à 34 ans étaient que la situation actuelle leur convenait (37,8 %), suivie du fait qu'ils ne croyaient pas en l'institution du mariage (24,3 %)[17].

La proportion croissante de couples préférant l'union libre au mariage s'explique par divers facteurs, notamment la diminution de l'influence de la religion sur la société, l'élargissement de la *Loi sur le divorce,* une meilleure accessibilité à la contraception ainsi que l'augmentation du niveau de scolarité et de la participation des femmes au marché du travail. C'est au Québec, où l'influence de l'Église catholique a fortement diminué depuis les années 1960, qu'une telle évolution a été la plus marquée. La plus forte prévalence d'unions libres au Nunavut est associée aux caractéristiques de sa population, qui est plus jeune et en grande partie autochtone (les Inuits représentaient 84,3 % de sa population en 2021[18]).

Pourquoi s'en préoccuper?

De nombreuses personnes croient à tort que les couples en union libre bénéficient des mêmes droits que les couples mariés. Si les lois canadiennes tendent de plus en plus à encadrer les deux types de couples de façon similaire, leurs droits et obligations, ainsi que la définition du terme « union libre », varient d'une province et d'un territoire à l'autre. Tandis que les personnes mariées ont droit à une pension alimentaire de leur conjoint ou conjointe, au partage des biens en cas de séparation et de divorce ou à un héritage en cas de décès, le portrait s'avère beaucoup plus complexe pour les personnes vivant en union libre. En Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du- Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador ou au Yukon, lorsqu'un couple vivant en union libre se sépare, les partenaires ne sont pas légalement tenus de partager leurs biens, contrairement aux couples mariés[19]. Alors que de plus en plus de couples choisissent de vivre en union libre, de tels enjeux touchent un nombre croissant de personnes au Canada.

Pourcentage des couples vivant en union libre, au Québec et hors Québec, 1991-2021

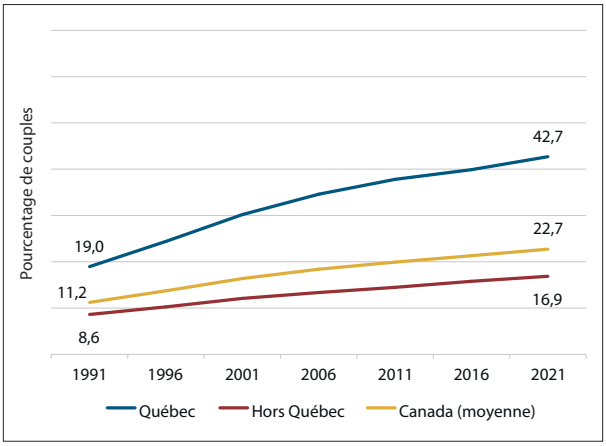

Sources : Statistique Canada. (19 février 2008). Nombre d'enfants à la maison (8) et structure de la famille de recensement (7) pour les familles de recensement dans les ménages privés, pour le Canada, les provinces, les territoires, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement et les aires de diffusion, Recensement de 2006 – Données-échantillon (20 %)[20].

Statistique Canada. (23 décembre 2013). Nombre d'enfants à la maison (8) et structure de la famille (7A) pour les familles de recensement dans les ménages privés, pour le Canada, les provinces et les territoires, recensements de 1981 à 2001 – Données-échantillon (20 %)[21].

Statistique Canada. (30 mai 2018). Structure de la famille de recensement (7) et présence et âge des enfants (15) pour les familles de recensement dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, recensements de 2016 et 2011 – Données intégrales (100 %)[22].

Statistique Canada. (13 juillet 2022). Structure de la famille de recensement, présence d'enfants et nombre moyen de personnes par famille de recensement : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement[6].

5 Les couples vivant séparés sont de plus en plus nombreux

Près de 10 % des personnes au Canada entretiennent des relations intimes avec d'autres personnes sans pour autant cohabiter sous le même toit, c'est-à-dire au sein de couples « vivant chacun chez soi » (VCCS)[23]. Également connues sous le nom d'« unions non cohabitantes », les relations de type VCCS constituent à la fois un mode de vie et l'une des nombreuses formes structurelles qu'adoptent les familles d'aujourd'hui au Canada. Les chercheurs s'intéressent de plus en plus aux couples VCCS alors qu'ils gagnent en diversité et que ce mode de vie devient de plus en plus courant.

Selon les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2017, près de 1,5 million de personnes de 25 à 64 ans étaient en couple[a] avec une personne vivant dans un foyer différent[23]. Cela représentait 9 % de l'ensemble des personnes vivant en couple, comparativement à 6 % en 2006. En 2017, c'était chez les jeunes adultes que l'on retrouvait le plus de couples VCCS : soit 20 % des couples âgés de 25 à 34 ans, comparativement à seulement 7 % des couples âgés de 35 à 54 ans et à 5 % des couples âgés de 55 à 64 ans.

Parmi les personnes en couple VCCS en 2017, 15 % affirmaient n'avoir jamais envisagé de vivre ensemble, alors que 34 % disaient avoir fait le choix de vivre séparément[23]. Un peu plus de la moitié (51 %) attribuaient le fait de vivre séparément à leur situation financière ou professionnelle ou à « d'autres circonstances[b] », comme le fait de poursuivre des études.

Les raisons motivant les couples à continuer de vivre séparément s'avèrent nombreuses, bien qu'il s'agisse souvent d'une période de transition menant éventuellement à la vie commune. Selon l'ESG de 2011, 7 personnes sur 10 au sein de couples VCCS affirmaient avoir l'intention de vivre ensemble un jour, tandis que 15 % demeuraient incertaines et 14 % soutenaient ne pas en avoir l'intention (ces données ne sont pas disponibles pour 2017)[24]. La proportion de personnes en couple VCCS ayant l'intention d'éventuellement vivre ensemble diminue avec l'âge, passant de 83 % chez les jeunes de 20 à 24 ans à seulement 28 % chez les personnes de 60 ans et plus[a].

En 2011, la raison la plus fréquemment invoquée par les couples VCCS pour expliquer leur choix de vivre séparément était qu'ils n'étaient « pas encore prêts à vivre ensemble » (48 %), ce qui semble indiquer un statut transitoire. Près de 3 personnes sur 10 vivant au sein de couples VCCS disaient en avoir fait le choix pour « conserver leur indépendance[a] ».

Pourquoi s'en préoccuper?

Les couples VCCS n'ont en soi rien de nouveau, même si le phénomène est devenu plus courant ces dernières décennies. C'est chez les jeunes adultes que l'on retrouve le plus de couples VCCS, à l'heure où ils jonglent entre l'école, le travail et la vie sociale. Certaines personnes ayant

déjà été mariées souhaitent pour leur part préserver leur autonomie financière et éviter d'entremêler leurs dettes et leur patrimoine à ceux d'un nouveau ou d'une nouvelle partenaire, ou ne ressentent tout simplement pas le besoin d'une vie commune. Quel que soit leur âge, de nombreuses personnes choisissent ce mode de vie afin de vivre la proximité et l'intimité d'une relation de couple, tout en conservant leur indépendance en vivant séparément. Cela dit, certaines considérations importantes doivent être abordées par les couples qui vivent séparément, notamment la répartition des soins dans les différents ménages[25].

Proportion de la population vivant seule qui entretient une relation de couple vivant chacun chez soi, selon le groupe d'âge et le genre, Canada, 2017

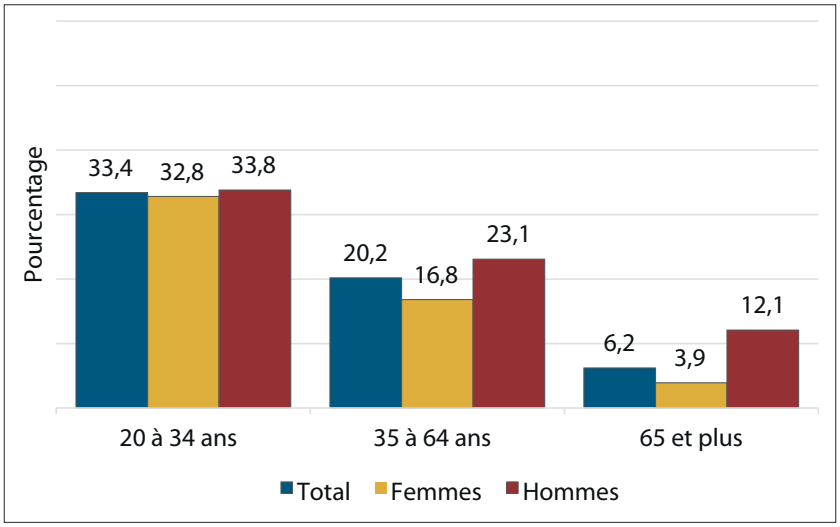

Source : Tang, J., Galbraith, N., et Truong, J. (6 mars 2019). Vivre seul au Canada. *Regards sur la société canadienne*[26].

[a] Comprend les couples « vivant chacun chez soi » étant mariés, célibataires (jamais mariés), veufs, divorcés ou séparés.

[b] Les pourcentages de répondants ayant cité de tels ces exemples ne sont pas disponibles.

6 Les familles polyamoureuses ont apporté des changements au droit de la famille

Les familles polyamoureuses font partie des diverses structures familiales en croissance au pays. Le polyamour est une forme de non-monogamie consensuelle (NMC). Ce terme générique décrit tout type de relation intime dans laquelle les partenaires peuvent avoir des relations sexuelles et/ou affectives en dehors de leur relation de couple[27]. Si certains de ces types de relations mettent l'accent sur la possibilité qu'ont les partenaires de vivre des expériences sexuelles extraconjugales sans toutefois s'attacher sur le plan amoureux ou émotionnel, le polyamour se distingue des autres formes de NMC en ce qu'il repose sur la création de tels liens.

À l'instar des autres types de relations, les relations polyamoureuses sont diversifiées. Les structures particulières, les types de relations (sexuelles et/ou amoureuses, régulières ou peu fréquentes), ainsi que les rôles et les attentes au sein de ces relations peuvent varier sensiblement en fonction des préférences des personnes impliquées. Certaines familles polyamoureuses mettent l'accent sur des relations engagées à long terme entre deux personnes ou plus, alors que d'autres comportent à la fois des relations à court terme et à long terme alliant divers degrés d'intimité et d'engagement[28].

Si les relations polyamoureuses peuvent inclure ou non un couple marié ou en union libre, le droit canadien ne reconnaît toutefois pas les relations intimes entre plus de deux personnes. Comme les relations polyamoureuses ne sont pas comptabilisées dans le recensement ni incluses dans la définition des ménages comptant une famille de recensement, nous avons accès à très peu de données sur leur prévalence et leur composition. Les études montrent néanmoins que près d'une personne sur cinq au Canada et aux États-Unis a connu une expérience de non-monogamie consensuelle à un moment ou à un autre, les jeunes adultes étant plus susceptibles de s'y prêter[27]. Les recherches révèlent en outre que les personnes de minorités sexuelles ont davantage tendance à pratiquer la non-monogamie consensuelle que les personnes hétérosexuelles[29].

Les familles polyamoureuses sont de plus en plus reconnues dans les lois canadiennes. Cela découle de cas juridiques où plus de deux personnes impliquées dans une relation polyamoureuse partageaient des responsabilités parentales, mais rencontraient des difficultés, car leur structure familiale n'était pas reconnue dans la plupart des lois ou politiques. Par exemple, la *Loi sur le divorce* définit le terme « époux » comme « l'une des deux personnes unies par les liens du mariage », tandis que la *Loi sur le mariage civil* stipule que le mariage est « l'union légitime de deux personnes, à l'exclusion de toute autre personne[30] ».

Au cours des dernières années, plusieurs cas portés devant les tribunaux ont eu pour effet d'élargir les droits parentaux aux familles comptant plus de deux parents, en plus d'aborder la question de l'exclusion des familles polyamoureuses de la législation canadienne. En 2018, trois adultes non mariés de Terre-Neuve-et-Labrador ont été déclarés parents légaux d'un enfant né

au sein de leur famille polyamoureuse. La loi provinciale sur le droit de l'enfance (*Children's Law Act*) ne permettait auparavant qu'à deux personnes d'être désignées comme les parents légaux d'un enfant, et donc de figurer sur son acte de naissance. Dans sa décision, le juge Robert Fowler, de la Cour suprême (Division de la famille) de Terre-Neuve-et-Labrador, a déclaré que « la société change continuellement et [que] les structures familiales aussi[31] [...] Cela doit être reconnu comme une réalité et ne doit pas porter préjudice aux intérêts supérieurs de l'enfant » [traduction].

En 2021, un tribunal de la Colombie-Britannique a statué que la deuxième mère d'une famille polyamoureuse devait être ajoutée à l'acte de naissance de l'enfant. La juge Sandra Wilkinson a fait écho à la décision du juge Fowler en déclarant : « La loi me semble présenter une lacune [*Family Law Act*[32]] [...]. En toute franchise, le législateur n'a aucunement tenu compte des familles polyamoureuses ». Puis elle a ajouté qu'il était dans « l'intérêt supérieur [de l'enfant] que tous ses parents soient légalement reconnus comme tels » [traduction].

Pourquoi s'en préoccuper?

Un tel manque de cohésion entre la diversité des familles et les lois qui les concernent peut avoir une incidence sur leur bien-être. Ces familles doivent en effet souvent composer et interagir avec des institutions et des systèmes qui n'ont pas été conçus pour elles. C'est ce que souligne une étude réalisée en 2021 dans laquelle des parents polyamoureux ayant eu un enfant récemment (à titre de parents biologiques ou de partenaires) ont fait état de conflits, voire de leur exclusion de certains aspects des systèmes sociaux conçus pour les couples et les familles monogames[33].

D'autres études mettent en relief les difficultés et les défis rencontrés par les parents de familles polyamoureuses en ce qui concerne la parentalité et la dynamique familiale, notamment l'acceptation sociale et la protection juridique, le dévoilement aux enfants du type de relation qui a cours, la gestion du temps ainsi que la conciliation des obligations familiales avec les besoins personnels[27]. Une sensibilisation accrue et des discussions plus approfondies s'avèrent nécessaires pour réduire la stigmatisation et favoriser l'inclusivité des diverses structures familiales dans le droit de la famille, afin que certains de ces problèmes puissent se dissiper au cours des générations à venir. De nombreux parents de familles polyamoureuses ont également relevé les avantages de leur structure familiale, comme le fait de disposer d'un réseau de soutien plus important pour leur propre bénéfice et celui de leurs enfants.

Bien que peu d'études se soient à ce jour intéressées à la réalité des familles polyamoureuses, on assiste actuellement à une réelle prise de conscience et à une réflexion envers les divers types de relations non traditionnelles, comme le polyamour et d'autres formes de non-monogamie consensuelle. Les familles polyamoureuses ne sont qu'une des nombreuses formes de diversité structurelle qui confèrent un caractère unique à chaque famille. Le combat pour la reconnaissance juridique des parents de ces familles met en relief l'important décalage entre les lois et les politiques, et les changements sociaux. Il reste maintenant à voir dans quelle mesure de telles avancées arriveront à redéfinir ou à influencer les politiques en matière de justice familiale, la législation ainsi que la formation des prestataires de services[34]. D'autres recherches s'imposent et joueront un rôle important envers une meilleure compréhension des familles polyamoureuses et leur inclusion dans les lois et les politiques.

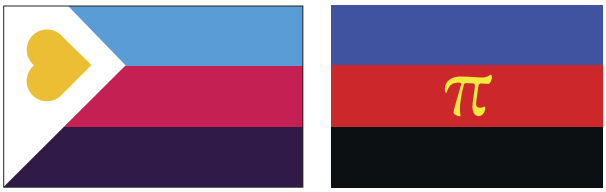

Diverses versions du drapeau de la fierté polyamoureuse, conçues par Red Howell en 2022 (à gauche)[35], et par Jim Evans en 1995 (à droite)[36].

7 Les jeunes adultes sont plus susceptibles de vivre avec leurs parents qu'auparavant

La propension des jeunes adultes à vivre avec leurs parents a augmenté au cours des 30 dernières années. Les données de recensement montrent qu'en 2021, près de la moitié (45,8 %) des jeunes adultes de 20 à 29 ans vivaient avec au moins un parent[37]. Le fait de vivre avec ses parents jusqu'à l'âge adulte peut être une nécessité, une préférence, voire les deux[38]. En 1991, 32,1 % des jeunes dans la vingtaine vivaient avec leurs parents[39]. Cela inclut les jeunes adultes n'ayant jamais quitté le foyer familial ainsi que ceux qui y sont retournés après avoir vécu ailleurs.

Comme c'était le cas il y a 30 ans, les hommes dans la vingtaine étaient relativement plus nombreux que les femmes à vivre au domicile parental en 2021 (49,4 % contre 42,0 %, respectivement)[37]. Les hommes (64,6 %) et les femmes (59,3 %) de 20 à 24 ans étaient plus susceptibles de vivre avec leurs parents que ceux et celles de 25 à 29 ans (35,2 % et 26,7 %, respectivement).

Dans l'ensemble des provinces et territoires, c'était au Nunavut (54,7 %) et en Ontario (53,3 %) que l'on retrouvait, en 2021, les pourcentages les plus élevés de personnes dans la vingtaine vivant chez leurs parents[37], à savoir les seules régions se situant au-dessus de la moyenne nationale. C'était par ailleurs au Yukon (33,8 %), en Nouvelle-Écosse (36,4 %) et en Saskatchewan (36,9 %) que les proportions de jeunes cohabitant avec leurs parents étaient les moins élevées.

Plusieurs facteurs contribuent à de telles différences sur le plan géographique. Le logement y joue souvent un rôle. Par exemple, la disponibilité et la qualité du logement constituent des problèmes de longue date au Nunavut, où l'on retrouve le pourcentage le plus élevé de jeunes adultes vivant avec leurs parents. Dans les grands centres urbains comme Vancouver et Toronto, le coût élevé de la location ou de l'achat d'une maison constitue un facteur déterminant pour les jeunes adultes qui n'ont pas toujours les moyens de quitter le foyer familial.

Comparativement aux régions rurales, les grands centres urbains abritent également une plus grande proportion de familles immigrantes, chez qui la cohabitation avec les parents est plus fréquente[38]. Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 ont montré que la proportion de jeunes adultes immigrants dans la vingtaine vivant avec leurs parents était plus élevée que la proportion de non-immigrants (50 % contre 42 %)[39].

Pourquoi s'en préoccuper?

La cohabitation avec un parent constitue souvent une source précieuse de soutien émotionnel, logistique et financier. C'est particulièrement le cas lorsque l'on poursuit

des études, que l'on vit une rupture ou une séparation, que les offres d'emploi se font rares ou que sévissent des perturbations économiques. Le choix de vivre avec ses parents peut en outre s'avérer stratégique, notamment lorsque l'on doit composer avec de faibles revenus, la perte d'un emploi ou le coût élevé de la vie. D'autres opteront également pour ce mode de vie en raison de soins donnés ou reçus d'une génération à l'autre. Les données les plus récentes sur le sujet montrent en effet qu'en 2012, 9,0 % des jeunes adultes âgés de 20 à 34 ans qui vivaient habituellement au domicile familial étaient les principaux aidants de l'un de leurs parents ou des deux[40].

Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'augmentation du nombre de jeunes adultes qui cohabitent avec leurs parents, notamment le pourcentage plus élevé de jeunes qui poursuivent des études postsecondaires, et dont la dette d'études entraîne souvent une plus grande dépendance sur le plan économique. Le fait que vivre avec ses parents soit mieux accepté aujourd'hui qu'auparavant constitue également un obstacle de moins à une telle cohabitation.

Pourcentage de la population âgée de 20 à 29 ans vivant avec au moins un parent, selon le groupe d'âge, Canada, 1991 et 2021

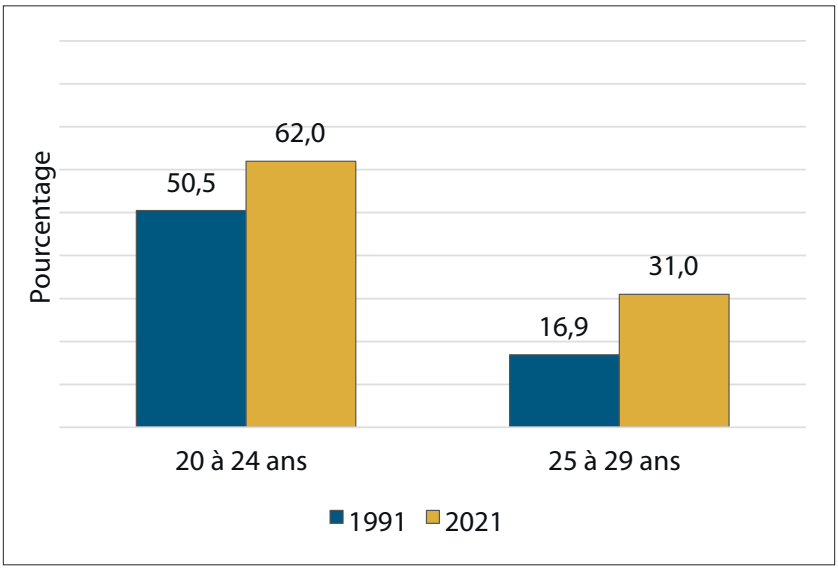

Sources : Milan, A. (15 juin 2016). La diversité parmi les jeunes adultes qui vivent avec leurs parents. *Regards sur la société canadienne*[39].

Statistique Canada. (13 juillet 2022). Situation dans la famille de recensement et dans le ménage, présence d'un parent dans le ménage, groupe d'âge et genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement[37].

8 Les ménages multigénérationnels sont parmi ceux qui affichent la croissance la plus rapide

Les ménages multigénérationnels (qui abritent trois générations ou plus) n'ont jamais représenté un mode de cohabitation dominant au Canada. Ils représentent toutefois l'un des types de ménage ayant connu la croissance la plus rapide au cours des dernières décennies.

En 2021, le Canada comptait plus de 442 000 ménages multigénérationnels[41], abritant 2,4 millions de personnes, soit 6,4 % de la population totale[42]. Leur nombre a augmenté de 21,2 % depuis 2011, soit bien plus que l'augmentation globale de 12,4 % pour tous les types de ménages[41]. La proportion d'enfants de moins de 15 ans qui vivent avec leurs grands-parents a augmenté, passant de 8,5 % en 2011 à 9,1 % en 2021 (93,3 % d'entre eux vivant dans des ménages multigénérationnels)[42].

Les données du Recensement de 2021 montrent que les familles autochtones et immigrantes – deux groupes de la population à croissance démographique plutôt rapide – sont plus susceptibles que le reste de la population de vivre au sein de ménages multigénérationnels. En 2021, c'étaient les provinces et territoires présentant des proportions relativement plus élevées d'enfants autochtones et/ou immigrants de moins de 15 ans qui affichaient les pourcentages les plus élevés d'enfants vivant avec leurs grands-parents. Il s'agissait notamment du Nunavut (21,3 %), de la Colombie-Britannique (13,1 %), de l'Ontario (11,8 %) et des Territoires du Nord-Ouest (9,4 %)[43]. Les régions métropolitaines de recensement[a] comportant les plus fortes proportions de ménages multigénérationnels accueillaient également parmi les pourcentages les plus élevés de nouveaux arrivants. C'était notamment le cas à Abbotsford-Mission (22 %), à Brampton (28 %) et à Markham (23 %).

En 2021, 10,4 % des enfants de moins de 5 ans vivaient avec au moins un grand-parent[43]. Cette proportion était plus de deux fois plus élevée chez les enfants des Premières Nations (19,7 %) et des Inuits (24,6 %) que chez les enfants non autochtones (9,8 %). Parmi les enfants métis de ce groupe d'âge, 9,4 % vivaient avec au moins un grand-parent.

La probabilité plus élevée chez les familles immigrantes et autochtones de vivre au sein d'un ménage multigénérationnel reflète le nombre limité d'options dont elles disposent. La plupart des familles immigrantes s'installent d'abord dans les grands centres urbains, où les prix des logements ont tendance à être plus élevés. En 2021, les ménages multigénérationnels étaient le type de ménage le plus répandu parmi les Premières Nations qui vivaient dans un logement surpeuplé (34,5 %)[44].

Pourquoi s'en préoccuper?

Certaines familles choisissent la cohabitation multigénérationnelle afin de faciliter les soins et la prise en charge entre les générations.

Les ménages multigénérationnels comptent souvent une personne limitée dans ses activités[45]. Par ailleurs, plusieurs grands-parents vivant sous le même toit que leurs petits-enfants en profitent pour veiller sur eux lorsque les parents sont au travail, à l'école ou occupés à faire les courses. Cela permet d'alléger les coûts relatifs à la garde des enfants, un problème auquel bon nombre de parents sont confrontés.

Les raisons justifiant l'augmentation du nombre de ménages multigénérationnels sont nombreuses. Parmi celles-ci, les économies que parviennent à réaliser les ménages multigénérationnels, grâce à la mise en commun de leurs revenus, s'avèrent souvent intéressantes pour les nouveaux arrivants et leur famille, qui doivent s'adapter à leur nouvelle terre d'accueil et y tisser des liens. Dans certains cas, la cohabitation multigénérationnelle relève plutôt d'une préférence culturelle. Des familles de toutes origines peuvent choisir de vivre au sein de ménages multigénérationnels pour y accueillir de nouveaux ou de futurs parents.

Enfin, la cohabitation multigénérationnelle ne convient pas à tout le monde; elle découle parfois d'une nécessité, et non d'un choix. Cela peut avoir des conséquences sur le bien-être s'il en résulte des conditions de vie inadaptées, comme la cohabitation dans des logements surpeuplés[46].

Pourcentage de la population vivant au sein d'un ménage multigénérationnel, Canada, 2021

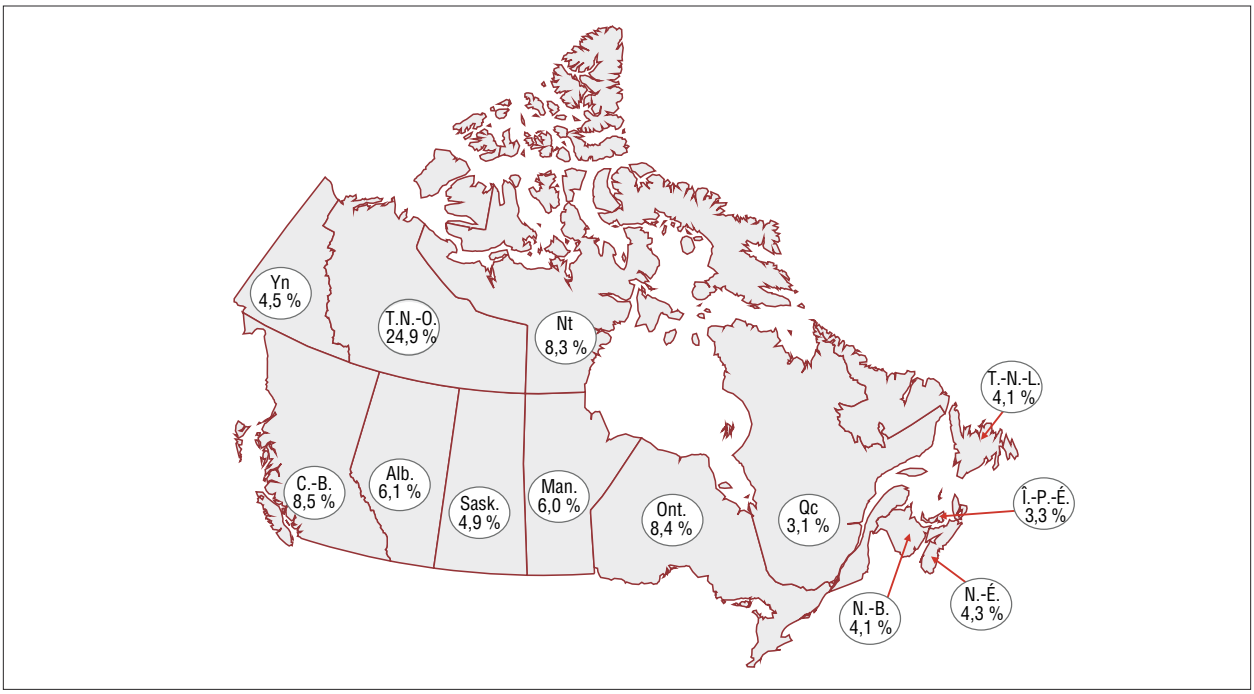

Source : Statistique Canada. (13 juillet 2022). Situation dans la famille de recensement et dans le ménage, type de ménage de la personne, groupe d'âge et genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement[42].

[a] Une région métropolitaine de recensement est un grand centre urbain d'au moins 100 000 habitants, dont 50 % vivent dans le noyau urbain.

9 Le chemin vers la recomposition familiale a changé

Si les familles recomposées ont toujours fait partie du paysage familial du Canada, les circonstances menant à leur formation ont changé au fil des générations. À l'instar des familles monoparentales, les familles recomposées se formaient autrefois après le décès du ou de la partenaire de vie. Dans le contexte actuel, alors que les taux de divorce sont relativement plus élevés et que la mortalité est en baisse (particulièrement la mortalité liée à la maternité), les familles recomposées se forment désormais généralement à la suite d'un divorce ou d'une séparation[47].

Selon les données du Recensement de 2021, le Canada compte plus de 500 000 familles recomposées[48]. Une famille recomposée est une famille formée d'un couple avec enfants, qui comprend au moins un enfant (biologique ou adopté) d'un seul des partenaires dont la naissance ou l'adoption est survenue avant la relation actuelle. Les partenaires des familles recomposées peuvent être mariés ou vivre en union libre.

En 2021, les familles recomposées représentaient 8,4 % de l'ensemble des familles formées d'un couple avec enfants de tous âges, comparativement à 9,0 % en 2011[48]. Près de 4 couples de même genre sur 10 (39 %) ayant des enfants de tous âges formaient des familles recomposées en 2021, contre 12 % des couples de genre différent avec enfants[5].

Dans le recensement, les demi-frères et demi-sœurs par alliance sont définis comme ceux et celles qui vivent au sein du même ménage, sans toutefois avoir les mêmes parents biologiques ou adoptifs. Par demi-frères et demi-sœurs biologiques ou adoptifs, on entend plutôt les frères et sœurs qui vivent dans le même ménage et qui ont en commun un parent biologique ou adoptif[a]. En 2021, environ les deux tiers (65,2 %) des enfants de 0 à 14 ans vivant dans une famille recomposée avaient au moins un demi-frère ou une demi-sœur biologiques, adoptifs ou par alliance[38]. Les 37,5 % restants n'en avaient aucun.

Parmi les couples avec enfants, ceux qui vivaient en union libre en 2021 étaient plus de quatre fois plus susceptibles de former des familles recomposées (31,0 %) que leurs homologues mariés avec enfants (7,3 %)[48]. Ainsi, les parents auraient tendance à opter pour l'union libre lorsqu'ils s'engagent dans une nouvelle relation.

Pourquoi s'en préoccuper?

Former une famille recomposée constitue un changement de vie important qui a une incidence sur l'ensemble des membres de la famille. Les partenaires de vie endossent ainsi le rôle de beaux-parents, et les enfants voient l'arrivée de nouveaux frères et sœurs, en plus d'être souvent appelés à déménager dans une autre maison. Au cours du processus

d'adaptation, les responsabilités et les relations se transforment, et il peut s'écouler plusieurs années avant que la famille recomposée ne se perçoive comme une famille unie.

On avait autrefois tendance à dépeindre les beaux-parents de manière négative dans la culture populaire et le folklore, les présentant comme des êtres méchants maltraitant les enfants de leur partenaire. La perception que l'on a d'eux s'est grandement transformée au fil des ans, passant d'une représentation négative stéréotypée au rôle valorisé et reconnu de seconds parents. Malgré une telle évolution, les décideurs et les tribunaux peinent toujours à composer avec la complexité qui caractérise les familles recomposées, en particulier en ce qui concerne les droits et les responsabilités des beaux-parents.

Modes de cohabitation des enfants de moins de 15 ans vivant dans une famille recomposée, Canada, 2021

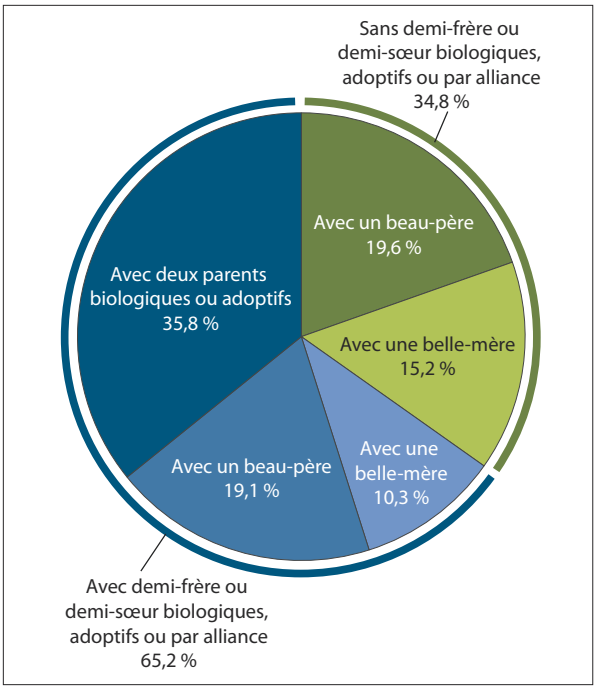

Source : Statistique Canada. (13 juillet 2022). Seul chez soi : Le nombre de personnes vivant seules est plus élevé que jamais, mais les colocataires sont le type de ménage qui connaît la plus forte croissance. *Le Quotidien*[38].

Distribution des enfants de moins de 15 ans vivant dans une famille recomposée, selon le groupe d'âge, Canada, 2021

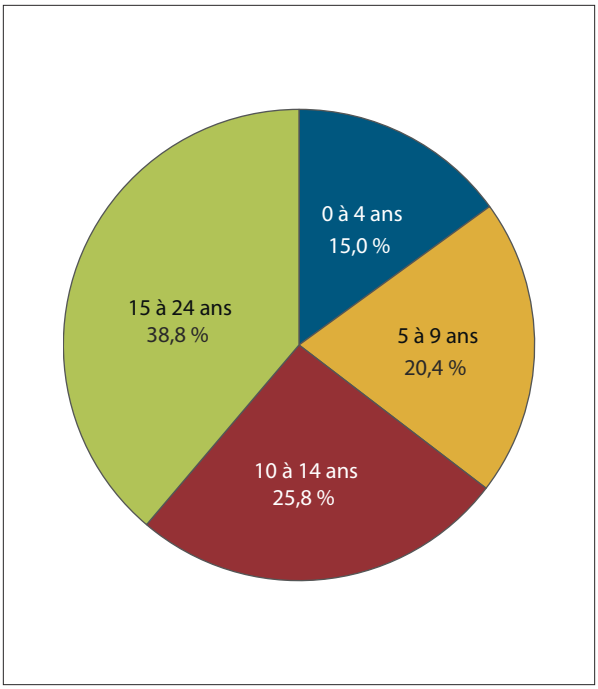

Source : Statistique Canada. (13 juillet 2022). Seul chez soi : Le nombre de personnes vivant seules est plus élevé que jamais, mais les colocataires sont le type de ménage qui connaît la plus forte croissance. *Le Quotidien*[38].

[a] Dans un tel contexte, les enfants adoptifs sont traités de la même manière que les enfants biologiques.

10 Les taux de fécondité au Canada chutent (une fois de plus) à un creux record

Les femmes au Canada ont aujourd'hui moins d'enfants en moyenne que les générations précédentes. Cette évolution s'est traduite par une baisse de l'indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) au cours des cinquante dernières années. Après avoir atteint un niveau inégalé de 3,94 enfants par femme en 1959[50], au plus fort du baby-boom, l'indice synthétique de fécondité (ISF) a fortement diminué jusqu'à la fin des années 1980[51]. Il a ensuite connu des fluctuations au cours des 20 années suivantes avant d'entamer un nouveau déclin à long terme en 2009, qui se poursuit encore aujourd'hui (exception faite d'une faible augmentation temporaire en 2021). Les données les plus récentes montrent qu'un nouveau creux record a été atteint en 2022, à 1,33 enfant par femme.

Les raisons d'un tel déclin à long terme s'avèrent complexes. L'augmentation de la participation des femmes aux études postsecondaires et au marché du travail, une contraception plus efficace et plus accessible que jamais, ainsi que la diminution de l'influence de la religion sur la vie quotidienne y ont certes contribué[50]. Le pourcentage de femmes de 25 à 54 ans titulaires d'un certificat ou d'un diplôme postsecondaire a plus que doublé, passant de 28,3 % en 1990[52] à 74,5 % en 2021[53]. Au cours de la même période, le taux de participation des femmes de 25 à 54 ans au marché du travail est passé de 75,5 % à 84,2 %[54].

L'incertitude engendrée par certains événements perturbateurs ou divers changements plus généraux sur les plans social, politique, environnemental ou sanitaire peut également influencer les décisions en matière de procréation. Les données d'une enquête réalisée entre avril et juin 2021 montrent que 23,5 % des personnes âgées de 15 à 49 ans avaient modifié leur projet d'avoir des enfants en raison de la pandémie de COVID-19[55]. Près d'une personne sur cinq (19,2 %) disait désormais vouloir moins d'enfants ou prévoyait retarder le projet d'en avoir.

La diminution des taux de fécondité coïncide également avec la tendance liée à l'âge des mères[50]. L'âge moyen des femmes qui deviennent mères pour la première fois est passé de 26,2 ans en 1994 à un seuil record de 29,4 ans en 2019[56]. Si l'âge à la naissance du premier enfant a diminué dans tous les groupes d'âge de moins de 30 ans, il a par ailleurs augmenté dans les groupes d'âge de 30 ans et plus[50]. Parallèlement, le taux de fécondité des jeunes femmes de 15 à 19 ans est passé de 25,1 pour 1 000 naissances vivantes en 1994 à 4,4 pour 1 000 naissances vivantes en 2022[51].

Les taux de fécondité varient d'un bout à l'autre du pays. Depuis sa création en 1999, le Nunavut présente l'indice synthétique de fécondité le plus élevé du Canada (2,23 enfants par femme

en 2022), suivi de la Saskatchewan (1,69), des Territoires du Nord-Ouest et du Québec (1,49 chacun)[51]. C'est en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse que l'on retrouve les taux de fécondité les plus bas (1,11 et 1,18 respectivement en 2022).

Pourquoi s'en préoccuper?

Les décideurs et les chercheurs suivent de près les taux de fécondité, car des changements majeurs peuvent avoir des répercussions sur les familles, le marché du travail et l'économie. Pour les familles, la diminution du nombre d'enfants signifie que les jeunes générations seront de moins en moins nombreuses pour fournir des soins et du soutien au fil du temps. Cela favorisera également une concentration des richesses émanant de legs intergénérationnels (comme les héritages, l'aide à la famille pour des dépenses importantes au cours de la vie, etc.) entre les mains d'un nombre plus restreint d'héritiers.

La diminution du nombre de naissances se traduira par une éventuelle baisse du nombre de travailleurs entrant sur le marché du travail. Le Canada risque ainsi de dépendre de plus en plus de l'immigration pour maintenir un certain équilibre entre travailleurs jeunes et moins jeunes sur le marché du travail. Un suivi des taux de fécondité peut ainsi être utile à l'élaboration de politiques et de programmes à long terme, notamment en ce qui a trait aux objectifs en matière d'immigration, aux allocations familiales, aux services de garde d'enfants subventionnés, aux régimes de retraite et aux prestations de compassion.

Nombre moyen d'enfants par femme (indice synthétique de fécondité), Canada, 1972-2022

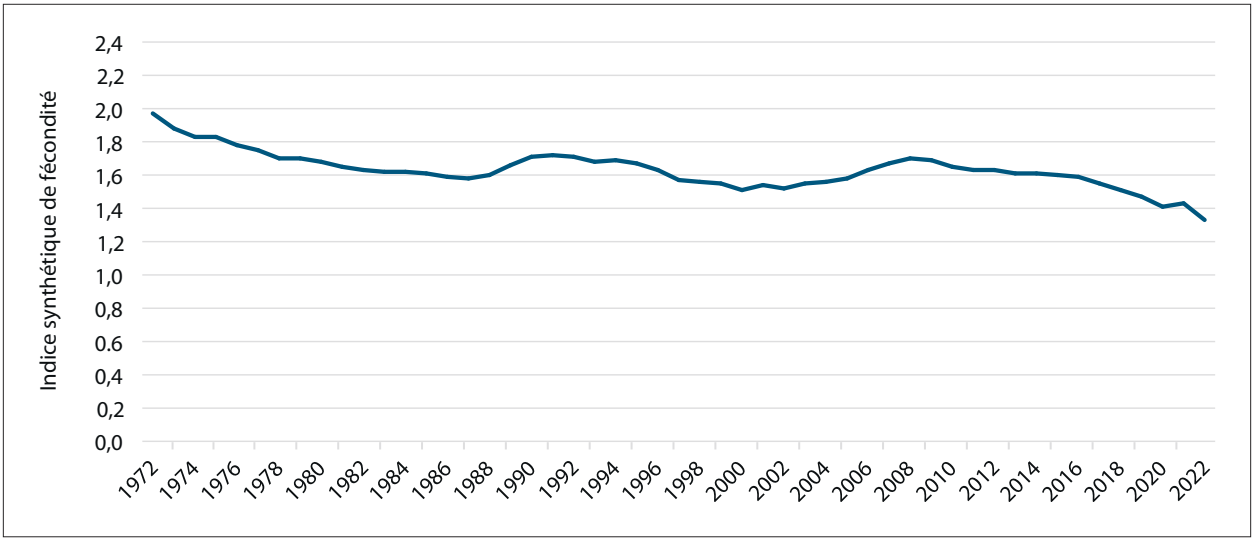

Sources : Statistique Canada. (17 mai 2018). Fécondité : moins d'enfants, mères plus âgées. *Mégatendances canadiennes*[50].

Statistique Canada. (27 septembre 2023). Taux brut de natalité, taux de fécondité par groupe d'âge et indice synthétique de fécondité (naissances vivantes)[51].

11 De plus en plus de familles monoparentales sont dirigées par des pères

Si les familles monoparentales se font plus nombreuses qu'il y a 30 ans, leur croissance s'est toutefois stabilisée au cours de la dernière décennie. Parfois désignées sous les vocables parents seuls, parents uniques ou parents solo, leur prévalence a fluctué au fil de l'histoire du Canada en raison de l'évolution des facteurs sociaux, économiques et culturels.

En 2021, les familles monoparentales représentaient 16,4 % des familles de recensement[6]. Bien que la proportion demeure stable depuis 2011 (16,3 %), il s'agit d'une augmentation par rapport à 1991 (13,0 %)[57]. En 2001, une partie de l'augmentation était due à une modification apportée à la définition de la famille de recensement utilisée lors du Recensement de 2011 (et de l'ensemble des recensements subséquents)[58].

En 2021, c'était le Nunavut (33,1 %) et les Territoires du Nord-Ouest (23,4 %) qui affichaient les proportions les plus élevées de familles monoparentales, et la Colombie-Britannique (14,9 %) qui affichait la proportion la plus faible[48]. Cette année-là, près d'un enfant de moins de 15 ans sur cinq au Canada (19 %) vivait dans une famille monoparentale[38].

Bien que la plupart des parents seuls demeurent des femmes (77,2 % en 2021)[48], le pourcentage de familles monoparentales dirigées par des pères a augmenté au cours des dernières décennies, passant de 17,3 % en 1991[59] à 22,8 % en 2021[48]. On a observé une évolution similaire dans l'ensemble du pays, excepté au Québec où la proportion de pères seuls était de 26,0 %, et dans les territoires, où elle était de 30,4 % au Nunavut et de 26,8 % à la fois au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les familles monoparentales n'ont en soi rien de nouveau, mais leur situation a évolué au fil du temps. Au début du 20e siècle, la monoparentalité était généralement la conséquence du décès de l'un des parents au sein des familles. Comme les taux de mortalité ont diminué au fil des générations, la prévalence des familles monoparentales a également diminué[57].

L'adoption de la *Loi sur le divorce* de 1968 et les modifications qui y ont été apportées en 1986 ont facilité le processus de divorce. Elles ont contribué à l'importante croissance des familles monoparentales. Avant ces réformes – et lorsque les taux de nuptialité ont atteint leur apogée après le baby-boom canadien –, les familles monoparentales affichaient, en 1966, un creux record de 8,2 % des familles de recensement[57]. L'augmentation de la participation des femmes au marché du travail a en outre renforcé la capacité des mères à élever seules leurs enfants.

Pourquoi s'en préoccuper?

Les familles monoparentales ont toujours fait partie du paysage familial du Canada, les familles quittant le statut de couple à la suite d'un divorce ou du décès de l'un des partenaires. Elles résultent aussi parfois du choix délibéré d'élever seul·e ses enfants. Nous ne disposons toutefois d'aucunes données canadiennes probantes à cet égard.

La précarité constitue un enjeu important pour les familles monoparentales. Elles se butent souvent à des difficultés économiques, devant composer avec un seul revenu tout en assumant les responsabilités financières associées à l'éducation des enfants. Bon nombre d'entre elles éprouvent de la difficulté à accéder à un logement abordable et à des services de garde pour leurs enfants[60]. Les parents seuls ayant des enfants de 0 à 5 ans sont près de cinq fois plus susceptibles de connaître la pauvreté que les couples qui ont des enfants du même âge[61].

En vue de réduire les difficultés financières des familles monoparentales, les gouvernements provinciaux et fédéral ont mis en place des programmes sociaux, notamment une aide au revenu, des subventions pour la garde d'enfants ainsi que des avantages fiscaux. Le taux de pauvreté des familles monoparentales dirigées par une femme et comptant un enfant de 0 à 5 ans a ainsi diminué, passant de 62,7 % en 2015 à 31,3 % en 2020[61]. Malgré tout, le taux de pauvreté des familles monoparentales ayant de jeunes enfants est demeuré beaucoup plus élevé que celui des familles biparentales, et ce, même en 2020.

Familles monoparentales dirigées par des mères et des pères, Canada, 1991 et 2021

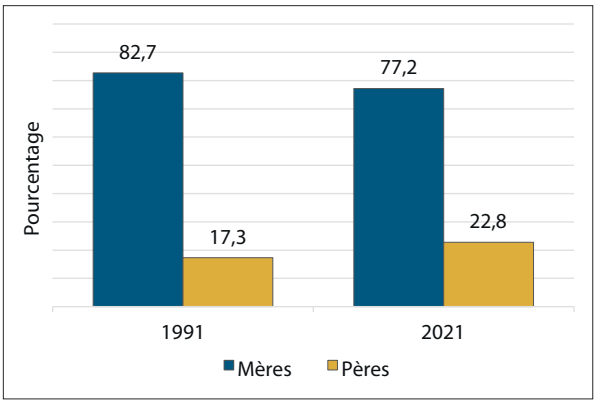

Sources : Statistique Canada. (1996). Familles de recensement dans les ménages privés selon le groupe d'âge du plus jeune enfant jamais marié à la maison (10), par structure de la famille (7), Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement, recensements de 1991 et 1996 – Données-échantillon (20 %)[59].

Statistique Canada. (13 juillet 2022). Structure de la famille de recensement y compris de l'information détaillée sur les familles recomposées, nombre d'enfants, nombre moyen d'enfants et âge du plus jeune enfant : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement[48] .

Pourcentage de l'ensemble des familles de recensement qui étaient monoparentales, Canada, 1961-2021

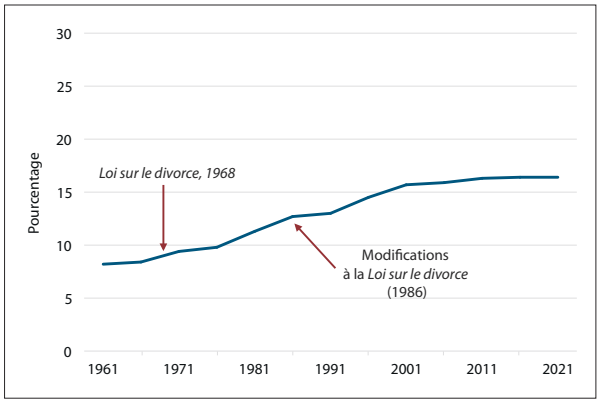

Sources : Statistique Canada. (Septembre 2012). Cinquante ans de familles au Canada : 1961 à 2011. *Produits analytiques*[57].

Statistique Canada. (13 juillet 2022). Structure de la famille de recensement y compris de l'information détaillée sur les familles recomposées, nombre d'enfants, nombre moyen d'enfants et âge du plus jeune enfant : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement[48].

12 Des milliers d'enfants sont adoptés chaque année, mais ils sont encore nombreux à attendre un foyer

Selon la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada, environ 2 000 enfants pris en charge par les services d'aide sociale au pays trouvent chaque année un nouveau foyer au sein d'une famille adoptive[62]. Les enfants adoptés acquièrent souvent de nouveaux frères et sœurs. Les données de l'Enquête sociale générale de 2011 (à savoir les plus récentes disponibles sur le sujet) montrent que la majorité (59 %) des parents adoptifs ont également au moins un enfant biologique[63].

Sur le plan juridique, l'adoption met fin aux responsabilités des parents biologiques à l'égard de leur enfant et les remplace par de nouveaux liens légaux reliant l'enfant aux parents adoptifs. Les adoptions peuvent avoir lieu lorsque les parents biologiques et adoptifs vivent dans la même province ou le même territoire, dans des provinces ou des territoires différents, ou dans des pays différents (par le biais d'une adoption internationale).

Trois principales voies permettent l'adoption d'un enfant né au Canada. Il est d'abord possible de passer par le système public de protection de l'enfance, qui a pour mandat de trouver des familles pour les enfants pris en charge par le gouvernement de façon permanente. Ce système a cours dans l'ensemble des provinces et territoires et est financé par l'État. Les enfants qui suivent ce processus proviennent souvent de familles d'accueil. D'autres enfants sont adoptés par l'intermédiaire d'agences privées d'adoption, qui mettent les parents biologiques en relation avec les personnes qui souhaitent adopter un enfant. Un tel service n'étant offert actuellement qu'en Colombie-Britannique[64], en Alberta[65], au Manitoba[66] et en Ontario[67], les adoptions privées ne sont pas financées par l'État et se chiffrent généralement en milliers de dollars. Enfin, au Nouveau-Brunswick[68], les parents biologiques peuvent participer activement à la recherche d'une famille adoptive pour leur enfant.

Le processus d'adoption s'avère différent dans les communautés autochtones, où les adoptions suivent généralement les coutumes. L'adoption coutumière est la pratique culturelle en vertu de laquelle les parents biologiques et adoptifs prennent des dispositions directement entre eux, sans passer par une agence d'adoption. En raison de sa nature, l'adoption coutumière varie d'une communauté à l'autre, mais il est courant que les parents biologiques conservent un rôle dans la vie de l'enfant après l'adoption[68].

Il est difficile de brosser un portrait détaillé de l'adoption à l'échelle nationale, car les services de protection de l'enfance fonctionnent différemment d'une province ou d'un territoire à l'autre. Il en va de même pour les adoptions internationales,

les critères d'adoption variant également d'une province ou d'un territoire à l'autre[69].

Actuellement, seul le Québec conserve des données centralisées sur les adoptions provinciales et internationales dans la province[a]. Cette différence s'explique notamment par le fait que, depuis 2006, le Québec offre des prestations spécifiques à l'adoption par l'intermédiaire du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Ces prestations particulières pour les parents adoptifs n'étaient pas disponibles dans les autres provinces et territoires jusqu'en 2024.

Pourquoi s'en préoccuper?

Au Canada, les familles adoptives jouent un rôle important en offrant aux enfants dans le besoin un environnement stable et bienveillant. Bien que cela ait un effet considérable sur la vie des 2 000 enfants qui trouvent un nouveau foyer chaque année, ces derniers représentent moins du dixième des 30 000 enfants admissibles à une adoption permanente[62]. Mais cela ne constitue que la pointe de l'iceberg, puisque plus de 63 000 enfants sont pris en charge par l'État et que l'on estime à 235 000 le nombre d'enfants et de jeunes susceptibles de nécessiter également une prise en charge en raison de l'instabilité de leur situation familiale.

Les besoins des familles adoptives et des enfants adoptés sont susceptibles de varier en fonction de la participation des membres de la famille ou d'une agence dans le processus d'adoption, ou s'il s'agit d'une adoption internationale. Le nombre d'adoptions internationales au Québec a diminué depuis 2010 et a atteint un creux sans précédent en 2020 en raison de la fermeture des frontières liée à la pandémie de COVID-19. En revanche, le nombre d'adoptions au sein du Québec est pour sa part demeuré relativement stable depuis 2006[70].

Au Québec, les parents biologiques et adoptifs ont droit au même nombre de semaines de prestations parentales. À l'extérieur du Québec, le système fédéral de prestations parentales prévoyait jusqu'en 2024 un congé payé plus long pour les parents biologiques que pour les parents adoptifs. Cette inégalité était due au fait que les prestations de maternité étaient uniquement destinées à la mère ayant donné naissance, afin de l'aider à se remettre de la grossesse et de l'accouchement. Une telle disparité en matière de prestations présentait un désavantage pour les familles adoptives. Certains enfants adoptés ont vécu des situations difficiles avant leur adoption, ce qui peut avoir une incidence sur le temps nécessaire à la création de liens avec leurs parents adoptifs, et/ou sur le besoin d'accéder à des ressources supplémentaires pour répondre à des besoins physiques, développementaux et émotionnels particuliers[71].

Nombre d'adoptions ayant donné lieu à des prestations du RQAP, selon le type d'adoption, Québec, 2006-2020

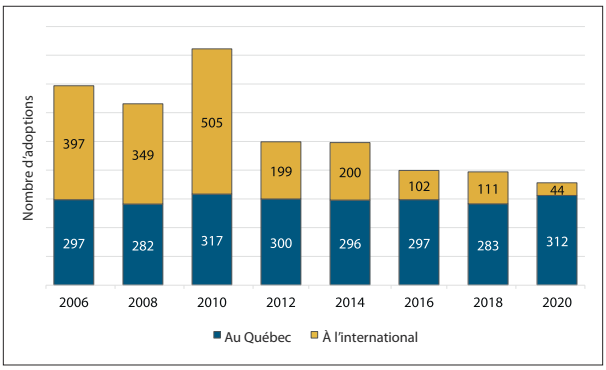

Source : Conseil de gestion de l'assurance parentale. (Octobre 2022). *Profil des prestataires 2020*[70].

[a] Ces données sous-estiment probablement le nombre réel d'enfants adoptés puisqu'elles ne tiennent compte que des parents adoptifs ayant réclamé des prestations d'adoption.

13 La moitié des enfants placés en famille d'accueil sont autochtones

La prise en charge extrafamiliale (c.-à-d. le placement en famille d'accueil) offre un soutien temporaire aux enfants en difficulté lorsqu'ils ne peuvent plus rester dans leur foyer familial. Il s'agit notamment d'enfants qui ont été victimes de négligence, de maltraitance ou qui ont eu des démêlés avec la justice.

Selon les circonstances, le temps passé en famille d'accueil peut être de courte durée ou constituer un séjour prolongé. La famille d'accueil reçoit une rémunération pour assurer la garde de l'enfant, mais elle n'est pas désignée comme son tuteur légal. La protection de l'enfance relève de la compétence provinciale. Et il n'existe aucun système centralisé permettant de déterminer le nombre d'enfants placés en famille d'accueil dans les diverses provinces et divers territoires, qui font usage de définitions, de méthodes de comptabilisation, voire de critères d'inclusion souvent différents.

Le Recensement de 2021 a dénombré 26 680 enfants de moins de 15 ans en famille d'accueil au Canada[72]. Cela représente environ 1 enfant de moins de 15 ans sur 250. Le Recensement ne brosse toutefois pas un portrait complet des enfants qui font l'objet d'une prise en charge extrafamiliale. Il ne recueille en effet aucuns renseignements sur les enfants pris en charge autrement, notamment par le biais de soins de groupe, de soins thérapeutiques ou de services d'adoption.

En 2021, les enfants autochtones représentaient 7,7 % des enfants de moins de 15 ans au pays, mais plus de la moitié (53,8 %) de l'ensemble des enfants placés en famille d'accueil[73]. Parmi tous les enfants au Canada de moins de 15 ans, les enfants autochtones étaient près de 14 fois plus susceptibles que leurs homologues non autochtones d'être placés en famille d'accueil (3,2 % et 0,2 %, respectivement)[74].

Les enfants en famille d'accueil sont plus nombreux dans les provinces et territoires où la proportion d'Autochtones est relativement importante. À titre d'exemple, c'est au Manitoba que l'on retrouvait, en 2021, la proportion la plus élevée d'enfants de moins de 15 ans en famille d'accueil, avec un taux de 19,7 pour 1 000 enfants, alors que l'Île-du-Prince-Édouard affichait la proportion la plus basse (1,7 pour 1 000 enfants)[75]. Bien qu'il y ait moins de données disponibles sur les enfants racisés, on a pu observer que les enfants noirs étaient également surreprésentés parmi les enfants pris en charge, leur proportion étant 2,2 fois plus élevée que la population d'enfants noirs dans la population infantile générale[76].

Pourquoi s'en préoccuper?

La proportion élevée d'enfants autochtones placés en famille d'accueil reflète à bien des égards les pratiques et le résultat de la rafle des années 1960[77]. Celle-ci évoque une période

au cours de laquelle le gouvernement canadien a procédé au retrait de nombreux enfants autochtones de leur famille et de leur communauté, sans préavis ni consentement, sous prétexte de veiller à la protection de l'enfance. Ces enfants étaient alors confiés à des familles de classe moyenne, pour la plupart blanches, généralement dans une ignorance totale des pratiques culturelles liées à l'éducation de ces enfants, ce qui s'inscrivait dans le prolongement des politiques racistes visant à assimiler les peuples autochtones[76].

Un tel retrait des enfants autochtones à leur famille se perpétue aujourd'hui de façon importante, ce qui a conduit de nombreuses personnes à qualifier les pratiques actuelles de protection de l'enfance de « rafle de la génération du millénaire ». À l'instar du régime des pensionnats autochtones, cette pratique a pour effet d'arracher les enfants à leur famille et à leur communauté, en plus de les tenir à distance de certaines pratiques éducatives bienveillantes, de certains modèles parentaux, voire de leur culture et de leur identité.

Diverses mesures ont été mises en place pour réduire le nombre d'enfants et d'adolescents autochtones qui sont pris en charge. Élaborée en concertation avec les peuples autochtones en 2019, la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*[73] confirme les droits et la compétence des peuples autochtones en matière de services à l'enfance et à la famille. Elle permet en outre aux groupes autochtones qui le souhaitent de concevoir et de fournir des solutions en matière de services à l'enfance et à la famille qui soient mieux adaptés à leurs besoins.

Proportion d'enfants de moins de 15 ans placés en famille d'accueil, Canada, provinces et territoires, 2021

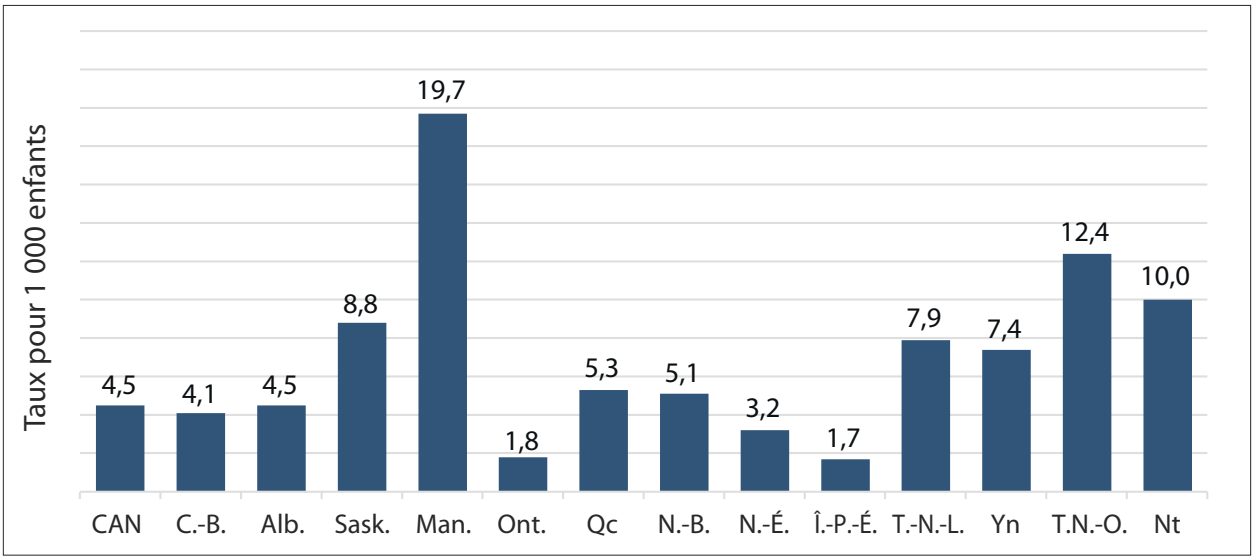

Source : Black, T., Trocmé, N., Fallon, B., et Houston, E. (2022). Children in foster care in Canada in 2016 & 2021[75].

14 La proportion de personnes âgées veuves a chuté

Lorsque la première édition de *La famille compte* a vu le jour en 1994, les plus récentes données du recensement montraient qu'en 1991, le tiers (33,0 %) de la population du Canada âgée de 65 ans et plus était veuve[7]. En 2021, cette proportion a chuté à une personne sur cinq (20,0 %)[1]. Le nombre de personnes veuves est donc proportionnellement plus faible aujourd'hui qu'au début des années 1990, et ce, dans l'ensemble des groupes d'âge.

Divers facteurs ont contribué à une telle baisse ainsi qu'à la tendance vers un veuvage plus tardif. L'amélioration des soins de santé et les progrès médicaux soutenus par la science ont conduit à une augmentation de l'espérance de vie. La baisse des taux bruts de mortalité au fil des cinquante dernières années (c'est-à-dire le nombre de décès au cours d'une année donnée pour 100 000 habitants) a également réduit la probabilité qu'un conjoint ou une conjointe décède à un plus jeune âge[78].

Au cours des 30 dernières années, c'est chez les femmes âgées que la probabilité de devenir veuves a le plus diminué. Cela s'explique par la réduction de l'écart entre les sexes en matière d'espérance de vie au cours des dernières décennies. Entre 1980-1982 et 2020-2022, l'espérance de vie à la naissance est passée de 79,1 ans à 83,8 ans chez les femmes, et de 72,0 ans à 79,3 ans chez les hommes[79]. Au cours de cette période, l'écart entre l'espérance de vie des femmes et des hommes est ainsi passé de 7,1 ans à 4,5 ans.

En 2021, 47,1 % des femmes âgées de 80 à 84 ans étaient veuves, comparativement à 16,6 % des hommes de la même tranche d'âge[1]. Ce n'est qu'à partir de 95 ans que la plupart des hommes deviennent veufs. De plus, si dans la majorité des mariages hétérosexuels, les hommes ont tendance à être plus âgés que les femmes, la différence d'âge moyenne entre les partenaires a diminué au cours des dernières décennies[80]. Cela a contribué à la diminution du pourcentage de personnes veuves, particulièrement chez les femmes.

Le déclin des taux de nuptialité y a également contribué. Le terme « veuf » ou « veuve » désigne les personnes légalement mariées dont le conjoint ou la conjointe n'est plus et qui ne se sont pas remariées. Les familles en union libre ne sont donc pas incluses dans les statistiques sur le veuvage, les partenaires ne s'étant jamais légalement mariés.

Pourquoi s'en préoccuper?

Outre le chagrin, la tristesse et le sentiment de solitude, le veuvage peut avoir des conséquences majeures pour les conjoints endeuillés et leur famille. Le veuvage entraîne des répercussions économiques, car il génère souvent des dépenses supplémentaires liées aux services funéraires et aux changements entourant le mode de vie.

La perte d'un conjoint ou d'une conjointe signifie généralement aussi la perte d'une source de revenus familiaux, en particulier pour les personnes âgées dont les possibilités d'emploi s'avèrent limitées et/ou qui comptaient sur les revenus ou les prestations de retraite de leur partenaire. Pour les plus jeunes familles, il peut s'avérer difficile de combiner les responsabilités professionnelles et personnelles, tout en devant composer avec des changements dans la dynamique familiale pendant une période difficile.

Diverses initiatives et divers programmes ont été mis en place en vue de soutenir le bien-être économique des personnes veuves, notamment des prestations de survivant dans le cadre du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la Sécurité de la vieillesse (SV). Ces programmes ont contribué à améliorer le niveau de vie des personnes âgées qui sont veuves. Les études montrent que le divorce a par ailleurs une incidence plus importante sur le niveau de vie à la retraite, comparativement au décès du conjoint ou de la conjointe[81].

Pourcentage des personnes âgées veuves, selon le genre et le groupe d'âge, Canada, 2021

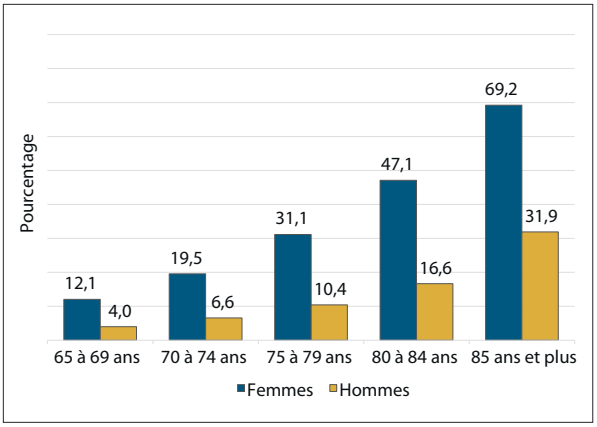

Source : Statistique Canada. (29 mars 2023). État matrimonial, groupe d'âge et genre : Canada, provinces et territoires et régions économiques[1].

Pourcentage de la population de 65 ans et plus veuve, selon le genre, Canada, 1991 et 2021

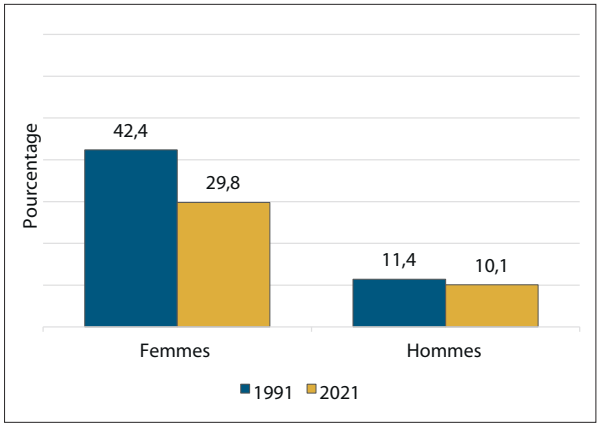

Sources : Statistique Canada. (1992). Population selon le groupe d'âge et le sexe, par état matrimonial – Canada, provinces et territoires, circonscriptions électorales fédérales et secteurs de dénombrement[7].

Statistique Canada. (29 mars 2023). État matrimonial, groupe d'âge et genre : Canada, provinces et territoires et régions économiques[1].

Références

[1] Statistique Canada. (29 mars 2023). Tableau 98-10-0132-01 État matrimonial, groupe d'âge et genre : Canada, provinces et territoires et régions économiques. https://doi.org/10.25318/9810013201-fra

[2] Statistique Canada. (1er juin 1993). Tableau 97-570-X1991003 Population selon le groupe d'âge (21a) et le sexe (3), par état matrimonial (6) – Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/97-570-X1991003

[3] Statistique Canada. (14 novembre 2022). Tableau 39-10-0055-01 Nombre de mariages et indicateurs de nuptialité. https://doi.org/10.25318/3910005501-fra

[4] Statistique Canada. (14 novembre 2022). Moins de « Oui, je le veux » : baisse historique des nouveaux mariages durant la première année de la pandémie. *Le Quotidien*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221114/dq221114b-fra.htm

[5] Statistique Canada. (13 juillet 2022). État de l'union : Le Canada chef de file du G7 avec près du quart des couples vivant en union libre, en raison du Québec. *Le Quotidien.* https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220713/dq220713b-fra.htm

[6] Statistique Canada. (13 juillet 2022). Tableau 98-10-0123-01 Structure de la famille de recensement, présence d'enfants et nombre moyen de personnes par famille de recensement : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement. https://doi.org/10.25318/9810012301-fra

[7] Statistique Canada. (1992). Tableau E9102 Population selon le groupe d'âge et le sexe, par état matrimonial – Canada, provinces et territoires, circonscriptions électorales fédérales et secteurs de dénombrement. https://www12.statcan.gc.ca/francais/census91/data/tables/Rp-fra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=1&DIM=0&FL=A&FREE=1&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=1&PID=86&PRID=0&PTYPE=4&S=0&SHOWALL=No&SUB=0&Temporal=1991&THEME=101&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF

[8] Statistique Canada. (14 novembre 2022). Tableau 39-10-0056-01 Âge moyen et âge médian au mariage, selon l'état matrimonial légal. https://doi.org/10.25318/3910005601-fra

[9] Clark, W., et Crompton, S. (28 juin 2006). Jusqu'à ce que la mort nous sépare? Le risque de dissolution du premier et du deuxième mariage au Canada. *Tendances sociales canadiennes*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-008-x/2006001/9198-fra.htm

[10] Statistique Canada. (14 novembre 2022). Tableau 39-10-0057-01 Nombre de personnes qui se sont mariées une année donnée et taux de nuptialité pour 1 000 personnes non mariées, selon le groupe d'âge et l'état matrimonial légal. https://doi.org/10.25318/3910005701-fra

[11] Statistique Canada. (9 mars 2022). Regard sur cinquante ans de divorces au Canada, 1970 à 2020. *Le Quotidien*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220309/dq220309a-fra.htm

[12] Statistique Canada. (14 novembre 2022). Tableau 39-10-0051-01 Nombre de divorces et indicateurs de divortialité. https://doi.org/10.25318/3910005101-fra

[13] Statistique Canada. (5 novembre 2021). Situation vis-à-vis l'union libre de la personne. *Définitions, sources de données et méthodes*. https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=DEC&Id=206980

[14] Statistique Canada. (13 juillet 2022). Tableau 98-10-0136-01 Statut de diversité de genre de la famille comptant un couple, type d'union et présence d'enfants : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement. https://doi.org/10.25318/9810013601-fra

[15] Statistique Canada. (1er mai 2019). Histoire de famille : vivre en union libre, être marié, séparé ou divorcé au Canada. *Le Quotidien*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190501/dq190501b-fra.htm

[16] Statistique Canada. (1991). Tableau E9103 Personnes dans les ménages privés vivant en union libre selon le groupe d'âge (21a), par sexe (3) – Canada, provinces et territoires, circonscriptions électorales fédérales et secteurs de dénombrement. https://www12.statcan.gc.ca/francais/census91/data/tables/Rp-fra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=1&DIM=0&FL=A&FREE=1&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=1&PID=87&PRID=0&PTYPE=4&S=0&SHOWALL=No&SUB=0&Temporal=1991&THEME=101&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF

[17] Mitchell, J., et Day, L. L. (21 octobre 2021). *For love or money? Why Canadian young adults marry … or don't.* Cardus. https://www.cardus.ca/research/family/reports/for-love-or-money

[18] Statistique Canada. (15 septembre 2023). Tableau 98-10-0292-01 Population ayant une identité autochtone selon le genre et l'âge : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement. https://doi.org/10.25318/9810029201-fra

[19] Breton, L., et Hilbrecht, M. (24 novembre 2023). *Les droits des conjoints de fait au Canada*. L'Institut Vanier de la famille. https://doi.org/10.61959/t210318b

[20] Statistique Canada. (19 février 2008). Tableaux 97-553-X2006005 Nombre d'enfants à la maison (8) et structure de la famille de recensement (7) pour les familles de recensement dans les ménages privés, pour le Canada, les provinces, les territoires, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement et les aires de diffusion, Recensement de 2006 – Données-échantillon (20 %). https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/97-553-X2006005

[21] Statistique Canada. (23 décembre 2013). Nombre d'enfants à la maison (8) et structure de la famille (7A) pour les familles de recensement dans les ménages privés, pour le Canada, les provinces et les territoires, recensements de 1981 à 2001 – Données-échantillon (20 %). https://www12.statcan.gc.ca/francais/census01/products/standard/themes/Rp-fra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=1&DIM=0&FL=A&FREE=1&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=1&PID=55730&PRID=0&PTYPE=55440&S=0&SHOWALL=No&SUB=0&Temporal=2001&THEME=39&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0

[22] Statistique Canada. (30 mai 2018). Structure de la famille de recensement (7) et présence et âge des enfants (15) pour les familles de recensement dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, recensements de 2016 et 2011 – Données intégrales (100 %). https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&LANG=F&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=01&GL=-1&GID=1235625&GK=1&GRP=1&O=D&PID=112462&PRID=10&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2016&THEME=117&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0

[23] Statistique Canada. (20 février 2019). Histoire de famille : les couples vivant chacun chez soi. *Infographies*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2019014-fra.htm

[24] Turcotte, M. (Mars 2013). Vivre en couple chacun chez soi. *Regards sur la société canadienne*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2013001/article/11771-fra.pdf?st=SYI_dKbg

[25] De Jong Gierveld, J. (24 août 2015). Intra-couple caregiving of older adults living apart together: Commitment and independence. *Canadian Journal on Aging, 34*(3), 356-365. https://doi.org/10.1017/S0714980815000264

[26] Tang, J., Galbraith, N., et Truong, J. (6 mars 2019). Vivre seul au Canada. *Regards sur la société canadienne*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2019001/article/00003-fra.htm

[27] Alarie, M. (8 décembre 2023). Family and consensual non-monogamy: Parents' perceptions of benefits and challenges. *Journal of Marriage and Family, 1*(19). https://doi.org/10.1111/jomf.12955

[28] Boyd, J.-P. (11 avril 2017). *Le polyamour au Canada : étude d'une structure familiale émergente*. L'Institut Vanier de la famille. https://vanierinstitute.ca/fr/le-polyamour-au-canada-etude-dune-structure-familiale-emergente

[29] Balzarini, R. N., Dharma, C., Kohut, T., Holmes, B. M., Campbell, L., Lehmiller, J. J., et Harman, J. J. (18 juin 2018). Demographic comparison of American individuals in polyamorous and monogamous relationships. *The Journal of Sex Research, 56*(6), 681-694. https://doi.org/10.1080/00224499.2018.1474333

[30] Boyd, J.-P. (24 août 2016). Polyamorous families in Canada: Early results of new research from CRILF. https://ablawg.ca/2016/08/24/polyamorous-canada-early-results-from-crilf

[31] Lessard, M. (1er décembre 2020). Les amoureux sur les bancs publics : Le traitement juridique du polyamour en droit québécois. *Revue canadienne de droit familial 1, 32*(1). https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3501938

[32] British Columbia Birth Registration No. 2018-XX-XX5815, 2021 BCSC 767 (CanLII). (23 avril 2021). https://www.canlii.org/en/bc/bcsc/doc/2021/2021bcsc767/2021bcsc767.html

[33] Landry, S., Arseneau, E., et Darling, E. K. (1er juin 2021). "It's a little bit tricky" : Results from the POLYamorous childbearing and birth experiences study (POLYBABES). *Archives of Sexual Behavior, 50*(4), 1479-1490. https://doi.org/10.1007/s10508-021-02025-5

[34] Levine, E. C., Herbenick, D., Martinez, O., Fu, T.-C., et Dodge, B. (25 avril 2018). Open relationships, nonconsensual nonmonogamy, and monogamy among U.S. adults: Findings from the 2012 national survey of sexual health and behavior. *Archives of Sexual Behavior, 47*(5), 1439-1450. https://doi.org/10.1007/s10508-018-1178-7

[35] Polyamproud. (2022). Our new flag. https://www.polyamproud.com/flag

[36] L'Université de la Colombie-Britannique. Pride flags. https://equity.ubc.ca/pride-flags

[37] Statistique Canada. (13 juillet 2022). Tableau 98-10-0137-01 Situation dans la famille de recensement et dans le ménage, présence d'un parent dans le ménage, groupe d'âge et genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement. https://doi.org/10.25318/9810013701-fra

[38] Statistique Canada. (13 juillet 2022). Seul chez soi : Le nombre de personnes vivant seules est plus élevé que jamais, mais les colocataires sont le type de ménage qui connaît la plus forte croissance. *Le Quotidien*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220713/dq220713a-fra.htm?indid=32985-4&indgeo=0

[39] Milan, A. (15 juin 2016). La diversité parmi les jeunes adultes qui vivent avec leurs parents. *Regards sur la société canadienne*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2016001/article/14639-fra.htm

[40] Statistique Canada. (2 août 2017). Les jeunes adultes vivant avec leurs parents au Canada en 2016. *Recensement en bref*. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016008/98-200-x2016008-fra.cfm

[41] Statistique Canada. (13 juillet 2022). Tableau 98-10-0138-01 Type de ménage y compris les ménages multigénérationnels et type de construction résidentielle : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement. https://doi.org/10.25318/9810013801-fra

[42] Statistique Canada. (13 juillet 2022). Tableau 98-10-0134-01 Situation dans la famille de recensement et dans le ménage, type de ménage de la personne, groupe d'âge et genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement. https://doi.org/10.25318/9810013401-fra

[43] Statistique Canada. (21 septembre 2022). Tableau 98-10-0278-01 Présence de grands-parents dans le ménage par identité autochtone et la résidence selon la géographie autochtone : Canada, provinces et territoires. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=9810027801&request_locale=fr

[44] Statistique Canada. (21 septembre 2022). Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada selon les données du Recensement de 2021. *Produits analytiques, Recensement de 2021*. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021007/98-200-x2021007-fra.cfm

[45] Che-Alford, J., et Hamm, B. (8 juin 1999). Trois générations réunies sous un même toit. *Tendances sociales canadiennes*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-008-x/1999001/article/4575-fra.pdf?st=Y4fNYws_

[46] Waterston, S., Grueger, B., Samson, L., Canadian Paediatric Society, et Community Paediatrics Committee. (5 octobre 2015). Housing need in Canada: Healthy lives start at home. *Paediatrics & Child Health, 20*(7), 403–407. https://doi.org/10.1093/pch/20.7.403

[47] Vézina, M. (2012). Être parent dans une famille recomposée : un profil. *Enquête sociale générale de 2011 : Aperçu des familles au Canada*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-650-x/89-650-x2012002-fra.htm

[48] Statistique Canada. (13 juillet 2022). Tableau 98-10-0124-01 Structure de la famille de recensement y compris de l'information détaillée sur les familles recomposées, nombre d'enfants, nombre moyen d'enfants et âge du plus jeune enfant : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement. https://doi.org/10.25318/9810012401-fra

[49] Statistique Canada. (Septembre 2012). Portrait des familles et situation des particuliers dans les ménages au Canada. *Produits analytiques*. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-312-x/98-312-x2011001-fra.cfm

[50] Statistique Canada. (17 mai 2018). Fécondité : moins d'enfants, mères plus âgées. *Mégatendances canadiennes*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2014002-fra.htm

[51] Statistique Canada. (27 septembre 2023). Tableau 13-10-0418-01 Taux brut de natalité, taux de fécondité par groupe d'âge et indice synthétique de fécondité (naissances vivantes). https://doi.org/10.25318/1310041801-fra

[52] Statistique Canada. (2018). Tableau 1 Répartition des femmes et des hommes, selon le groupe d'âge et le plus haut niveau de scolarité atteint, Canada, 1990 et 2009. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2010001/article/11542/tbl/tbl001-fra.htm

[53] Statistique Canada. (9 décembre 2022). Tableau 98-10-0384-01 Plus haut niveau de scolarité, selon l'année de recensement : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement. https://doi.org/10.25318/9810038401-fra

[54] Statistique Canada. (5 janvier 2024). Tableau 14-10-0327-01 Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles. https://doi.org/10.25318/1410032701-fra

[55] Fostik, A., et Galbraith, N. (1er décembre 2021). Changements dans les intentions d'avoir des enfants en réponse à la pandémie de COVID-19. *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00041-fra.htm

[56] Statistique Canada. (29 septembre 2020). Naissances, 2019. *Le Quotidien*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200929/dq200929e-fra.htm

[57] Statistique Canada. (Septembre 2012). Cinquante ans de familles au Canada : 1961 à 2011. *Produits analytiques*. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-312-x/98-312-x2011003_1-fra.cfm

[58] Statistique Canada. (2012). Guide de référence pour les familles, Recensement de 2011. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/guides/98-312-x/98-312-x2011005-fra.cfm

[59] Statistique Canada. (1996). Familles de recensement dans les ménages privés selon le groupe d'âge du plus jeune enfant jamais marié à la maison (10), par structure de la famille (7), Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement, recensements de 1991 et 1996 – Données-échantillon (20 %). https://www12.statcan.gc.ca/francais/census96/data/tables/Rp-fra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=1&DIM=0&FL=A&FREE=1&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=1&PID=1035&PRID=0&PTYPE=89103&S=0&SHOWALL=No&SUB=0&Temporal=1996&THEME=24&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=

[60] Findlay, L. C., Wei, L., et Arim, R. (25 août 2021). Tendances en matière d'utilisation des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants chez les familles pouvant être désavantagées sur le plan socioéconomique au Canada. *Rapports économiques et sociaux*. https://doi.org/10.25318/36280001202100800002-fra

[61] Statistique Canada. (9 novembre 2022). Tendances désagrégées en matière de pauvreté tirées du Recensement de la population de 2021. *Produits analytiques, Recensement de 2021*. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021009/98-200-x2021009-fra.cfm

[62] Children's Aid Foundation of Canada. (22 juillet 2021). Adopting or fostering a child from the child welfare system in Canada. https://cafdn.org/stories/adopting-or-fostering-a-child-from-the-child-welfare-system-in-canada

[63] Statistique Canada. (8 mai 2017). La fête des Mères… en chiffres. *Le Quotidien.* https://www.statcan.gc.ca/fr/quo/smr08/2017/smr08_216_2017

[64] Gouvernement de la Colombie-Britannique. Ways to adopt in B.C. – Infant adoption. https://www2.gov.bc.ca/gov/content/life-events/birth-adoption/adoptions/how-to-adopt-a-child/infant-adoption

[65] Gouvernement de l'Alberta. Private adoption. https://www.alberta.ca/private-adoption

[66] Gouvernement du Manitoba. Adoption privée. https://www.gov.mb.ca/fs/childfam/private_adoption.fr.html

[67] Gouvernement de l'Ontario. Adoptions privées nationales. https://www.ontario.ca/fr/page/adoptions-privees-nationales

[68] Ministère du Développement social. (8 janvier 2024). Adopter un enfant ou un jeune. https://socialsupportsnb.ca/fr/program/adopter-un-enfant-ou-un-jeune

[69] Gouvernement du Canada. Processus d'adoption internationale. https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/canadiens/adopter-enfant-autre-pays/processus.html

[70] Conseil de gestion de l'assurance parentale. (Octobre 2022). *Profil des prestataires 2020*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/conseil_gestion_assurance_parentale/statistiques/profil_prestataires/Profil-Prestataires-2020.pdf

[71] McLeod, C., Davies, L., Fice, N., Bruijns, L., Cichocki, E., Doguoglu, H., et Stewart, H. (Mai 2019). Time to attach: An argument in favour of EI attachment benefits. http://works.bepress.com/carolyn-mcleod/57

[72] Statistique Canada. (13 juillet 2022). Tableau 98-10-0135-01 Caractéristiques familiales et du ménage des personnes y compris de l'information détaillée sur les familles recomposées, présence de grands-parents dans le ménage, groupe d'âge et genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement. https://doi.org/10.25318/9810013501-fra

[73] Services aux Autochtones Canada. (15 février 2023). Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge. https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1541187352297/1541187392851

[74] Statistique Canada. (21 septembre 2022). La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance. *Le Quotidien*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220921/dq220921a-fra.htm

[75] Black, T., Trocmé, N., Fallon, B., et Houston, E. (2022). Children in foster care in Canada in 2016 & 2021. https://cwrp.ca/publications/children-foster-care-canada-2016-2021

[76] Commission ontarienne des droits de la personne. (8 janvier 2018). Enfances interrompues : Surreprésentation des enfants autochtones et noirs au sein du système de bien-être de l'enfance de l'Ontario. https://www.ohrc.on.ca/fr/enfances-interrompues

[77] CBC Radio. (25 janvier 2018). The Millennium Scoop: Indigenous youth say care system repeats horrors of the past. The Current. https://www.cbc.ca/radio/thecurrent/a-special-edition-of-the-current-for-january-25-2018-1.4503172/the-millennium-scoop-indigenous-youth-say-care-system-repeats-horrors-of-the-past-1.4503179

[78] Decady, Y., et Greenberg, L. (Juillet 2014). Quatre-vingt-dix ans de changements dans l'espérance de vie. *Coup d'œil sur la santé*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-624-x/2014001/article/14009-fra.htm

[79] Statistique Canada. (27 novembre 2023). Tableau 13-10-0114-01 Espérance de vie et autres éléments de la table complète de mortalité, estimations sur trois ans, Canada, toutes les provinces sauf l'Île-du-Prince-Édouard. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310011401&request_locale=fr

[80] Milan, A., Wong, I., et Vézina, M. (24 février 2014). Nouvelles tendances dans le mode de vie et la conjugalité des personnes âgées d'aujourd'hui et de demain. *Regards sur la société canadienne*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2014001/article/11904-fra.htm

[81] Mehdi, T. (8 mai 2023). Une comparaison entre cohortes des répercussions économiques du divorce et du veuvage sur les personnes âgées. *Rapports économiques et sociaux*. https://doi.org/10.25318/36280001202300400003-fra

Note

Les chapitres 1 à 14 ont été rédigés par Nathan Battams et Sophie Mathieu.

Remerciements

Nous tenons à souligner la contribution de Statistique Canada à la révision des chapitres de cette section. Nous souhaitons également remercier Áine Humble, professeure au Département de gérontologie et d'études de la famille de l'Université Mount Saint Vincent, Denise Whitehead, professeure et chef du Département d'études sur la sexualité, le mariage et la famille de l'Université St. Jerome's, et Beverly Sabourin, ancienne vice-rectrice (Initiatives autochtones) de l'Université Lakehead de Thunder Bay et défenseuse des droits des Autochtones, pour leurs révisions respectives des chapitres 6, 12 et 13.

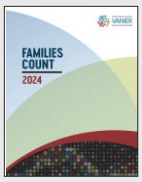

La famille compte 2024 est une publication de l'Institut Vanier de la famille présentant des informations précises et actuelles sur les familles et la vie de famille au Canada. Rédigée dans un langage clair, elle est composée de chapitres sur un éventail de sujets et tendances qui ont une incidence sur la vie familiale au pays. Ses quatre sections (la structure, le travail, l'identité et le bien-être des familles) trouvent appui sur le Cadre sur la diversité et le bien-être des familles.

L'Institut Vanier de la famille
94, promenade Centrepointe
Ottawa (Ontario) K2G 6B1
info@institutvanier.ca
www.institutvanier.ca

Cette publication est autorisée par Creative Commons – Attribution de licence – Pas d'utilisation commerciale 4.0 International.

Comment citer ce document :

L'Institut Vanier de la famille. (2024). La structure des familles. Dans *La famille compte 2024*. https://institutvanier.ca/la-famille-compte-2024/structure-des-familles